

LA CORRUPTION ET LA GOUVERNANCE AU BENIN

RAPPORT DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DIAGNOSTIQUE

Juin 2007

Initiée par le GOUVERNEMENT du BENIN, l'Enquête diagnostique sur la Corruption et la Gouvernance au Bénin a bénéficié de l'assistance technique de l'INSTITUT de la BANQUE MONDIALE et de l'appui financier de la BANQUE MONDIALE et la BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

***Agence d'exécution:* Cabinet d'Etudes, de Recherches et de Traitements Informatiques (CERTI), République du Bénin**

TABLE DES MATIÈRES	
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ EXECUTIF	6
INTRODUCTION	11
GÉNÉRALITÉS	13
Cadre Physique	13
Organisation Administrative et politique	13
Données Socio-démographiques.....	13
Situation Socio-économique	13
CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	16
1.1. Objectifs de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance au Bénin.....	16
1.2 Echantillonnage	17
1.3 Collecte des données	19
1.4 Traitement et analyse des données.....	20
1.5 Contrôle de la qualité des données	20
1.6 Difficultés et limites de l'étude	21
1.7 Caractéristiques des échantillons et taux de réponse.....	22
CHAPITRE II : PERCEPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DU PAYS	26
2.1 Perception de la situation actuelle du pays	26
2.2 Niveau de détermination à combattre le principal problème et la corruption.....	31
CHAPITRE III : QUALITÉ, ACCÈS ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS	33
3.1 Qualité générale et intégrité des services publics.....	33
3.2 Le système judiciaire.....	35
3.2.1 Opinions générales sur le système judiciaire.....	35
3.2.2 Appréciation du fonctionnement du système judiciaire	36
3.3 Education	38
3.3.1 Opinions sur le système éducatif.....	38
3.3.2 Principaux obstacles à la scolarisation dans le système éducatif	38
3.3.3 Opinions des fonctionnaires du système éducatif	39
3.4 Santé.....	39
3.4.1 Opinions sur le système de santé	39
3.4.2 Appréciation du coût des prestations sanitaires et suggestions pour améliorer la qualité du système sanitaire	40
3.4.3 Opinions des fonctionnaires du secteur de la santé	42
3.5 Appréciation des autres services publics	42
3.6 Usagers découragés.....	44
3.7 Gestion du budget et des ressources humaines	45

CHAPITRE IV : CORRUPTION ET INTEGRITÉ DES ORGANISATIONS PUBLIQUES	49
4.1 Opinion publique au sujet de la corruption	49
4.2 Les institutions de l'État.....	51
CHAPITRE V : CAUSES, IMPACT ET SYSTÈME DE DENONCIATION DE LA CORRUPTION	53
5.1 Moyens de lutte contre la corruption	53
5.2 Système de dénonciation des cas de corruption	54
5.3 Impact de la corruption sur l'environnement du monde des affaires et groupes d'influence sur les décisions gouvernementales	54
5.4 Causes de la corruption au Bénin	56
CHAPITRE VI : APPRÉCIATION DU PLAN STRATÉGIQUE PAR RAPPORT AUX CONSTATS...	57
ANNEXES.....	60

REMERCIEMENTS

L'aboutissement de l'Enquête Nationale sur la Corruption et la Gouvernance (ENACOG) du Bénin est le résultat de l'effort conjugué de nombreuses personnes et institutions nationales et internationales.

En effet, l'ENACOG a été conduite par le Cabinet d'Études de Recherches et de Traitements Informatiques (CERTI), sous la supervision d'un organe national de pilotage appelé « Comité de Suivi de l'Enquête Nationale sur la Corruption et la Gouvernance ». La réalisation de cette enquête a bénéficié de l'assistance technique de l'Institut de la Banque Mondiale (IBM) et de l'appui financier de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Les remerciements s'adressent en particulier :

Au Comité de Pilotage qui a assuré la supervision et la coordination de l'enquête ainsi que la validation de ce rapport dont le sous-comité technique est composé de : Edouard HOUSSOU, Joseph ARAYE, Fatahi CHITOU, Maximilien SOSSOU-GLOH, Bachir ADECHOKAN, Martine S. DAHOUN et Alexandre BIAOU.

À l'équipe de l'Institut de la Banque Mondiale qui a assuré l'assistance technique : Susana CARRILLO, Chef de Projet ; Camille BRYAN et Mariéta FALL, Collaboratrices, et Luigi GIOVANNI qui a contribué à la planification de l'enquête en 2004.

A Madame Pépita Hortense OLYMPIO, Assistante de Programme au bureau de la Banque Mondiale à Cotonou qui a fourni l'appui administratif.

À la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale qui ont assuré le financement.

A l'Ambassade des Pays-Bas qui a contribué au financement du renforcement de la capacité d'analyse de l'équipe qui a rédigé le rapport des résultats et au **Steadman Group** qui a mené l'atelier de formation.

À l'équipe du Cabinet d'Études, de Recherches et de Traitements Informatiques (CERTI) qui a réalisé la collecte et l'analyse des données ainsi que la rédaction du rapport: Nicaise KODJOGBE, Directeur ; Roméo GANSEY, Assistant et entre autres collaborateurs Messieurs Joachim FAVI, Justin ADJIKOUIN, Gilles GOHY, Abel KOUAGOU et les membres du personnel de terrain et de saisie des données.

Cette enquête a également bénéficié de la participation active des différentes cibles (populations, entreprises et fonctionnaires enquêtés) et du soutien fort appréciable de diverses institutions et administrations nationales et locales à travers notamment leurs actions qui ont contribué au déroulement normal de la collecte des données. Il s'agit notamment du Ministère des Finances, du bureau de la Banque Mondiale au Bénin, et de l'Observatoire de la Lutte contre la Corruption (OLC). À toutes ces institutions et personnes, nous adressons nos sincères remerciements pour leur disponibilité et la qualité de l'assistance qu'ils ont apportée et qui ont contribué à la réussite de cette importante opération.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ENACOG	Enquête Nationale sur la Corruption et la Gouvernance
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
OLC	Observatoire de Lutte contre la Corruption
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
PIB	Produit Intérieur Brut
FONAC	Front National des Organisations contre la Corruption
BM	Banque Mondiale
BAD	Banque Africaine de Développement
MF	Ministère des Finances
CMA	Coalition Mondiale pour l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SBEE	Société Béninoise d'Énergie Électrique
SONEB	Société des Eaux du Bénin
EDSB	Enquête Démographique et de Santé du Bénin
SONACOP	Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
OPT	Office des Postes et Télécommunications
SOBEBRA	Société Béninoise des Brasseries
ORYX BENIN	Société de distribution des produits pétroliers ORYX Bénin
SCO	Société des Ciments d'Onigbolo
SCB	Société des Ciments du Bénin
BOA	Bank of Africa
BIBE	Banque Internationale du Bénin pour le commerce Extérieur

RÉSUMÉ EXECUTIF

L'Enquête Nationale sur la Corruption et la gouvernance est une initiative du Gouvernement du Bénin, qui a reçu l'appui de l'Institut de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. Cette enquête a essentiellement porté sur des échantillons de 2071 personnes dans 1200 ménages en 2005, de 1024 fonctionnaires et de 356 entreprises en 2006. Une seconde enquête dans les ménages réalisée en 2006, a porté sur un échantillon réduit de 893 personnes dans 500 ménages choisis dans la capitale économique Cotonou et sa banlieue.

L'enquête a comme objectifs généraux d'étudier les expériences des citoyens, des entrepreneurs et des fonctionnaires liées à la gouvernance, l'efficacité de l'état dans la prestation de services publics, les vulnérabilités institutionnelles relatives à la gouvernance, la transparence, la qualité des régulations et la corruption, et d'estimer le coût des pratiques de corruption pour les ménages et le secteur privé.

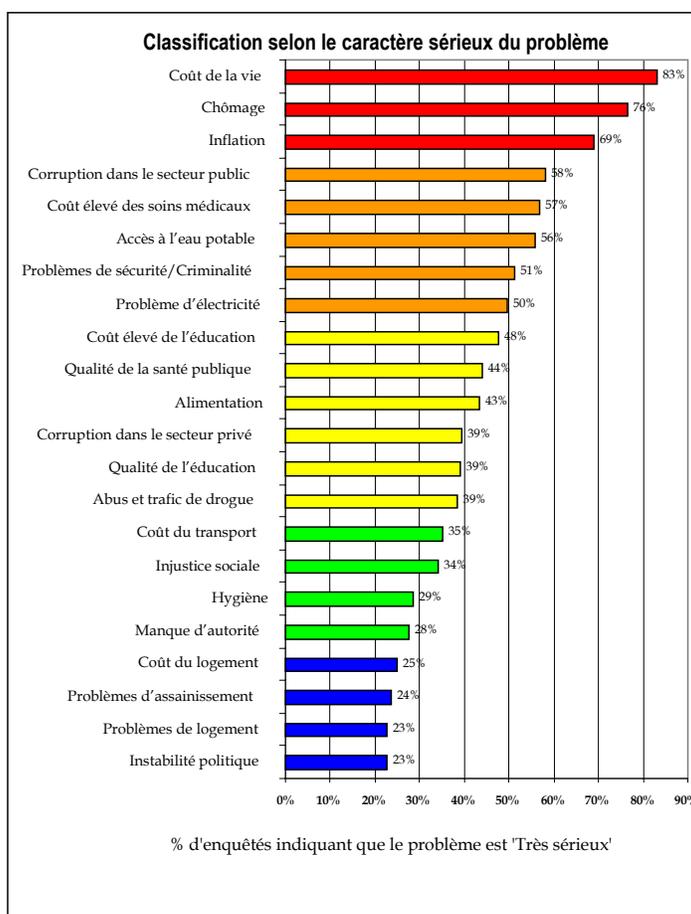
Elle vise à fournir des repères qui permettront d'actualiser la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et de d'aider le gouvernement dans l'identification des reformes prioritaires.

Problèmes jugés « sérieux » par les ménages, les entreprises et les fonctionnaires

Au vu des résultats de l'enquête dans les ménages, il a été constaté que la majorité (52%) des personnes interrogées a un revenu mensuel inférieur au Salaire Minimum Garanti (SMIG) fixé à 27500 francs C.F.A (55\$US)¹.

Selon les enquêtés, la corruption existe dans le pays, puisque environ 2 salariés sur 10 déclarent verser au moins 1% de leur revenu annuel aux fonctionnaires sous forme de paiements non officiels.

Les problèmes les plus « sérieux » cités sont le coût élevé de la vie (83%), le chômage (76%), l'inflation (69%) et la corruption dans le secteur public (58%). Il est important de noter que chez les citoyens de niveau d'éducation plus élevé, le problème de la corruption arrive au troisième rang de leurs priorités.



¹ 1 dollar US=500 F C.F.A

Comme les personnes enquêtées dans les ménages, les chefs d'entreprises placent la corruption dans le secteur public au quatrième rang de leurs préoccupations qui restent dominées par les impôts et réglementation (64%) et la difficulté d'accès au crédit (55%). Il faut tout de même faire remarquer que 38% des chefs d'entreprises ont indexé la corruption dans le secteur public comme problème « très sérieux ». Chez les fonctionnaires, le problème de la corruption dans le secteur public est jugé « très sérieux » par 42% d'entre eux, mais il n'arrive qu'au onzième rang de leurs préoccupations. C'est le coût de la vie qui est la première préoccupation exprimée par les fonctionnaires (79%) et ils sont majoritaires (73%) à penser que la revalorisation des salaires devrait être la première des réformes prioritaires.

Cependant, les personnes enquêtées dans les ménages affichent une détermination à combattre la corruption. La majorité (57%) est prête à s'engager dans la lutte contre le fléau et 35% sont d'accord pour y consacrer jusqu'à la moitié de leur revenu mensuel (dont les 30 % sont prêts à contribuer entre 1 et 24% de leur revenu mensuel).

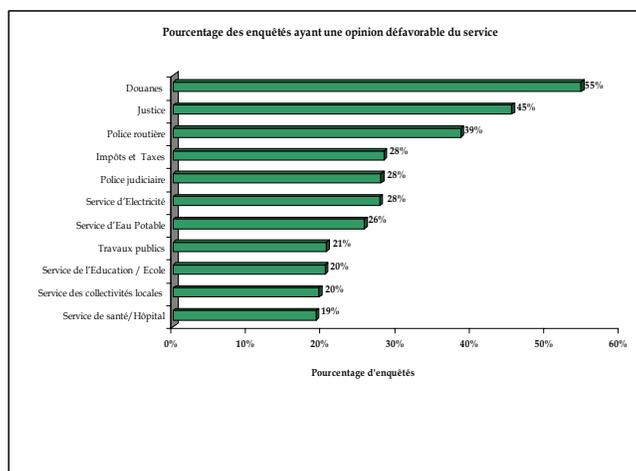
57% des ménages sont prêts à s'engager dans la lutte contre la corruption et 35% sont d'accord pour y consacrer jusqu'à la moitié de leur revenu mensuel.

Cet engagement montre que la corruption et l'expérience des citoyens de l'inefficacité de l'Etat a un effet fortement négatif sur l'opinion publique.

Opinion des citoyens sur les services publics

Les personnes enquêtées dans les ménages ont une opinion défavorable sur le fonctionnement des services publics essentiels.

En particulier, des 28 services listés, les services douaniers recueillent une opinion défavorable de la part de la majorité (55%) des enquêtés. Les autres services dont elles ne sont pas satisfaites sont dans l'ordre, la justice (45%), la police routière (39%), les impôts et taxes, la police judiciaire (28%), le service d'électricité (28%), le service de fourniture d'eau potable (28%), les travaux publics (21%), les services de l'éducation (20%) et les services de santé (19%).



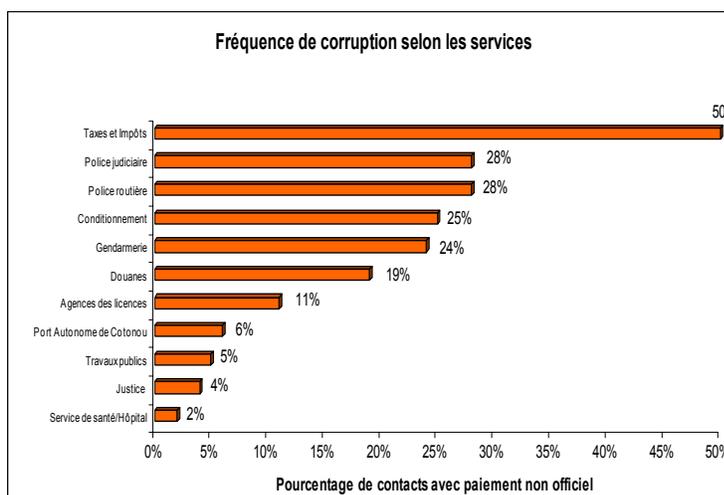
Du côté des chefs d'entreprises, les services les plus indexés sont dans l'ordre, l'électricité (74%), les impôts et taxes (59%), la police routière (56%) et la passation des marchés (50%). Ce n'est pas un hasard si l'électricité est citée en première place, car depuis quelques années, le Bénin traverse une grave crise énergétique qui ne favorise pas le bon fonctionnement des entreprises. Cette crise est encore plus accentuée depuis que le Ghana et la Côte d'Ivoire ont réduit les livraisons en énergie électrique qu'ils fournissaient habituellement au Bénin.

Environ 2% des enquêtés des ménages ont déclaré avoir eu des griefs contre les services douaniers et contre les services d'électricité dans l'année précédente. La plupart d'entre eux se sont

plaintes (49% et 57% respectivement), mais seulement 6% des plaintes ont abouti du côté de la douane et aucune plainte n'a eu de suite avec le service d'électricité. Dans le milieu urbain, les griefs sont plus importants au niveau de ces principaux services notamment à l'endroit des services d'électricité. Dans l'enquête de 2006 69% des enquêtés avaient une opinion défavorable de ces services.

Les problèmes de gouvernance et de corruption finissent parfois par décourager les usagers. Les plus grandes proportions d'usagers découragés sont enregistrées au niveau des services de santé (11%), du service des douanes (10%) et des services des impôts et taxes (9%). En milieu urbain, ces proportions sont plus importantes au niveau des impôts (14%) et de la douane (13%). Elle se situe à 6% pour les services de la santé. Cela pose le problème de la qualité et de l'accessibilité des services essentiels qui doivent être assurés aux populations pour progresser vers les objectifs du millénaire pour le développement et dans le but de réduire la pauvreté dans le pays.

Si la qualité et l'accessibilité des services essentiels ne sont pas assurées, les paiements non officiels tendent à s'institutionnaliser et par conséquent, à aggraver la situation économique déjà précaire des populations. Certains services comme les taxes et impôts ont un pourcentage élevé de fréquence de corruption, un sur deux contacts (50%), suivi par les services liés à la



police. Le problème touche déjà la plupart des institutions qui ne semblent plus répondre aux aspirations légitimes des populations.

Système judiciaire

L'un des secteurs où le phénomène est plus critique est le secteur judiciaire selon les enquêtés des ménages. En 2005, les deux tiers d'entre eux ont indiqué ne pas faire confiance au système judiciaire qu'ils accusent d'être affecté par la complexité et la longueur de la procédure et le niveau élevé des paiements non officiels et du coût des avocats. **Tous ces obstacles à l'accès au système les amènent à conclure en grande majorité (85%) que le système judiciaire est discriminatoire au détriment des pauvres (85%), injuste (82%), manipulé par des intérêts économiques (82%) et par le gouvernement (70%).** Trente pour cent des répondants étaient au courant qu'une décision de justice favorable pourrait être obtenue par un paiement non officiel. Six pour cent d'entre eux ont utilisé une méthode alternative de résolution de conflit; la majorité (59%) a bénéficié des interventions de parents/amis. Un plus petit mais significatif pourcentage (31%) règlent leurs affaires au niveau des auxiliaires de la justice (gendarmerie, police).

Comme les enquêtés des ménages, les entrepreneurs interrogés en 2006 ont déploré la manifestation du phénomène de la corruption dans l'appareil judiciaire. Ils trouvent que la longueur des procédures (81%), leur complexité (76%), les frais des avocats très élevés (73%), l'influence de la corruption sur les décisions du tribunal (71%) et le coût non officiel trop élevé (66%) sont les obstacles majeurs au recours aux tribunaux.

Services de l'éducation

Contrairement au système judiciaire, la grande majorité des parents d'élèves est satisfaite de la qualité du système éducatif du pays au niveau primaire et secondaire (82% et 85,5%, respectivement). Cependant, certains obstacles à son accès sont évoqués. Il s'agit du coût de la scolarisation, du manque de formation des enseignants, de l'insuffisance des infrastructures et des équipements et de l'inadéquation des constructions.

On a noté qu'en plus de ces obstacles, la corruption est déjà à la porte de ce secteur car près de 1% des parents d'élèves du niveau primaire public ont déclaré avoir payé pour le passage de leur enfant en classe supérieure. Aussi, il faut noter que dans le secteur public, près de la moitié (48%) des parents d'élèves ont déclaré payer d'autres frais en dehors de la contribution scolaire tels que des cadeaux aux maîtres et autres.

Service de santé

Si les usagers du système sanitaire se montrent satisfaits du personnel, de ces prestations et des équipements, ils sont en majorité insatisfaits du coût des prestations (75%) et quelques uns d'entre eux déplorent l'existence de la corruption particulièrement au niveau des structures publiques. 78 usagers soit 6% de ceux qui ont fréquenté des structures sanitaires dans les 12 derniers mois, ont affirmé avoir du payer des montants non officiels. La moyenne des paiements non officiels payés pour une prestation est de 4628 francs (9\$ US) dans les centres publics de santé et de 8867 francs C.F.A (18\$ US) dans les hôpitaux publics. Ces montants représentent 17 à 32% du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) fixé à 27 500 francs C.F.A (55\$ US).

Autres services publics

Dans l'ensemble, les enquêtés déplorent les difficultés d'accès aux services publics essentiels. Près de sept usagers sur dix (69%) déplorent l'état des routes ; seulement 20% des enquêtés sont connectés au réseau d'électricité publique et 43% d'entre eux n'y ont pas confiance.

En ce qui concerne l'eau, il existe une partie non négligeable d'insatisfaits autant du point de vue de la qualité que de la quantité. A ce propos, il faut noter que 7% seulement des besoins dans les ménages sont couverts par le réseau de distribution publique de la SONEB et 12% d'entre eux ont déclaré payer des pots-de-vin pour s'en assurer la fourniture. Parmi ces derniers, 6% se disent assurés d'obtenir une réduction de facture par le versement de pots-de-vin.

À propos du téléphone, seuls 3% des enquêtés disposent d'une ligne téléphonique et 17% d'entre eux déclarent payer des pots-de-vin pour s'assurer le service. Ce secteur est très gangrené par la corruption, puisque 42% des abonnés au réseau déclarent pouvoir réduire leurs factures en versant des paiements non officiels. Ce sont autant de situations qui montrent qu'il existe un problème de gouvernance qui touche la plupart des services essentiels de base.

3% des personnes de l'échantillon ont le téléphone et 42% des abonnés peuvent réduire leurs factures par des paiements non officiels

Gestion du budget et des ressources humaines

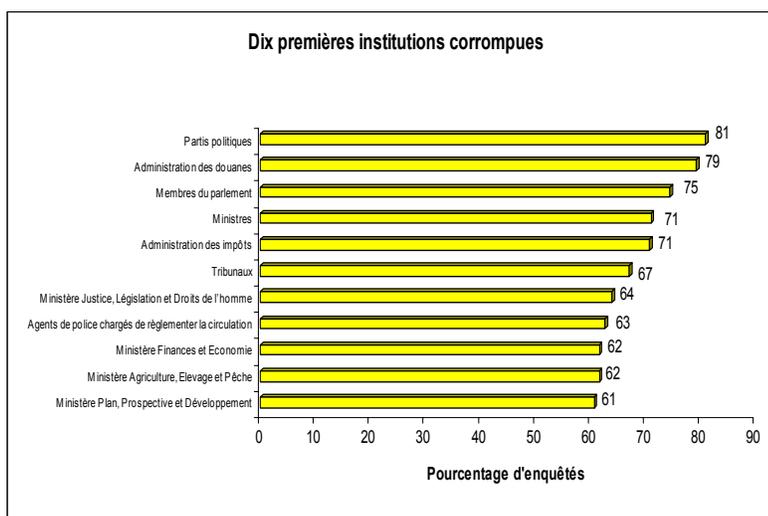
Regardant les questions de la gestion du budget et du personnel dans le secteur public, seulement 29% des fonctionnaires connaissent les montants de crédits alloués à leurs services, ce qui dénote un isolement de la gestion de la chose publique. Aussi, une proportion non négligeable (26%) d'entre eux reconnaissent qu'il y a eu des irrégularités (détournements ou autres types d'abus

des ressources budgétaires) dans leurs services dans les trois dernières années. **Soixante-quatre pour cent des fonctionnaires interrogés n'ont pas eu connaissance de la description écrite de leur poste avant d'entrer en fonction** et 27% n'ont pas participé à une formation au cours des trois dernières années.

Problématique de la lutte contre la corruption

Plus de neuf enquêtés sur dix des ménages en 2005 (93%), ont déclaré que la corruption est un problème préoccupant au Bénin. Huit enquêtés sur dix (79%) s'inquiètent de son évolution depuis trois ans. La procédure de dénonciation est très peu connue dans les ménages (6% des personnes enquêtées). De grandes majorités des personnes qui la connaissent, la jugent insatisfaisante, surtout parce qu'elle ne protège pas bien le dénonciateur (71%).

Si l'on doit saluer les efforts louables des services et organisations de lutte contre la corruption, il ne faut pas perdre de vue que certaines organisations publiques influentes (partis politiques, membres du parlement, ministères, etc.) ne les aident pas suffisamment à cause de leur manque d'intégrité. Par exemple, les partis politiques qui pouvaient



la corruption sont perçus comme les plus corrompus des organisations publiques par les quatre cinquièmes (81%) des enquêtés des ménages contre 87% des entreprises. Près de la moitié (49%) des fonctionnaires pensent que les partis politiques sont malhonnêtes.

Face à ces constats, s'il n'y a pas une prise de conscience collective de toutes les couches de la société pour lutter contre le fléau, les coûts à payer seront très importants. Ce sont les groupes économiquement fragiles qui sont les plus touchés et leurs conditions de vie s'aggravent de jour en jour. Le manque de satisfaction des besoins primaires et droits de ces groupes peut à terme mettre en péril l'économie et le processus de démocratisation dans le pays.

Il conviendrait donc que l'Etat et les organisations de lutte contre la corruption, réunis dans l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC), intensifient leurs actions sur le terrain. Ces actions, pour être efficaces, doivent viser entre autres, l'amélioration du plan stratégique de lutte contre la corruption, la popularisation du projet de loi sur la corruption, la sensibilisation des populations (par des débats surtout en langues nationales), des partis politiques, des associations syndicales et des organisations non gouvernementales opérant auprès des populations pour s'assurer la contribution de tous à son adoption le plus tôt possible. C'est après cela que débutera réellement la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance pour le bonheur de tous les béninois. En plus, l'Etat doit exercer ses prérogatives régaliennes en assurant effectivement et de manière transparente à toutes les couches de la population, les services essentiels de base.

INTRODUCTION

La tenue de la Conférence des Forces Vives de la Nation en 1990, a marqué l'ouverture du Bénin à la démocratie. Depuis cette date historique, le Gouvernement de la République du Bénin marque son intérêt à s'attaquer au problème de la corruption en s'engageant dans un processus visant à garantir la transparence dans la gestion des biens publics.

Les recommandations de la Conférence ont mis l'accent sur l'importance de la moralisation de la vie publique et le Premier Ministre de transition affirmait sa détermination à « Faire rendre gorge aux fossoyeurs de l'économie ».

Cette détermination du Gouvernement se concrétisa par une série d'actions dont :

- La création en 1995, du « Comité SOS CORRUPTION »;
- La création en 1996, de la Cellule de Moralisation de la Vie Publique à la Présidence de la République;
- Dès 1997, le Président de la République renouvelait son engagement à lutter contre la corruption suite à une invitation adressée à Monsieur Mac NAMARA, ancien Président de la Banque Mondiale, Ahmedou OULD ABDALLAH, Secrétaire Exécutif de la Coalition Mondiale pour l'Afrique (CMA) et Peter EIGEN, Président de Transparency International. Le fait nouveau est que le cadre de cet engagement se situe dans une stratégie préconisée par Transparency International et la Coalition Mondiale pour l'Afrique et qui consistait à bâtir une coalition entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé. Cet engagement s'est traduit par une lettre adressée directement au Président de la Banque Mondiale pour demander son soutien pour la conception d'un dispositif pour lutter contre la corruption, notamment dans les marchés publics.
- En 1998, après concertations avec les Organisations Non Gouvernementales qui se sont mises ensemble pour former un noyau d'organisation de la Société Civile, le Gouvernement lança les 26,27 et 28 mars le Forum de Mobilisation de la Société Civile d'où naîtra le Front des Organisations Nationales de lutte contre la Corruption (FONAC), constitué sur la base de la loi de 1901 sur les associations, comme une organisation de la Société Civile.
- En 1999, le Bénin par deux de ses ministres présents à la conférence de Washington (23 février) s'est engagé par l'adoption de 25 principes pour combattre la corruption en Afrique en même temps que neuf (9) de leurs collègues des pays africains.

- Sur la base des principes de Transparency International, le Gouvernement de la République du Bénin a mis en place une équipe de travail composée des Organisations Non Gouvernementales de lutte contre la corruption, des organes de l'Etat chargés de la vérification et du contrôle de l'administration publique et des partenaires au développement. Les travaux de cette équipe a abouti en 2000 à l'élaboration du « Plan stratégique de lutte contre la corruption au Bénin ». Ce plan vise à :

- mettre l'administration au service du développement;
- rendre le gouvernement transparent et responsable;
- assurer la transparence dans la vie politique afin de permettre la conquête du pouvoir par voie concurrentielle;
- consolider l'intégration sociale et réaliser une société plus juste.

Les actions proposées par le plan s'articulent autour de huit (8) points stratégiques que sont :

- Démontrer la volonté du Gouvernement
- Promouvoir des réformes administratives et institutionnelles
- Établir un cadre légal et efficace de lutte contre la corruption
- Poursuivre l'assainissement des finances publiques et accroître le rendement des ressources publiques
- Consolider et renforcer la primauté du droit
- Renforcer l'action de la société civile
- Renforcer les attitudes et l'éthique des fonctionnaires et améliorer leurs rémunérations
- Adopter une approche réaliste dans la mise en œuvre des politiques « anti-corruption ».

Suite à l'approbation du Plan Stratégique de Lutte contre la Corruption, le gouvernement du Bénin a sollicité l'appui de l'institut de la Banque Mondiale pour mener une étude diagnostique empirique approfondie sur l'état de la corruption et la gouvernance au Bénin, pour avoir des données qui permettront d'actualiser les activités et priorités du Plan Stratégique de Lutte contre la Corruption et d'aider le gouvernement à établir des priorités sur des réformes du secteur public.

Le présent rapport porte sur l'ensemble des volets (individuel au sein des ménages, fonctionnaires et entreprises). Toutes ces enquêtes ont été réalisées par le gouvernement du Bénin avec l'appui de l'Institut de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement.

GÉNÉRALITÉS

Cadre Physique

Le Bénin est un territoire de 114 763 km² situé en Afrique Occidentale, précisément dans le golfe de Guinée. Du Sud au Nord, il s'étend sur 700 km de l'océan Atlantique au fleuve Niger. Il possède une façade maritime de 125 km. Il est limité au Nord par le Niger et le Burkina-Faso, à l'Ouest par le Togo, à l'Est par le Nigéria et au Sud par l'océan Atlantique.

Organisation Administrative et politique

Avec l'adoption de la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 sur la décentralisation politique du pays, le Bénin est divisé en 12 départements (Alibori, Atacora, Atlantique, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Ouémé, Plateau et Zou). Les 12 départements comptent au total, 77 communes, 566 arrondissements et 3557 villages et quartiers de ville.

Depuis la Conférence Nationale de février 1990, le régime révolutionnaire autrefois en vigueur dans le pays (1972 à 1990) a cédé place à un régime démocratique consacré par la séparation des différents pouvoirs en particulier le législatif et l'exécutif. Les dernières élections communales de mars 2003 ont permis aux populations de choisir les élus locaux qui ont désormais en charge la gestion des municipalités. Les élections présidentielles de mars 2006 ont abouti à l'installation du Docteur BONI YAYI, comme troisième Président de la République depuis la conférence historique des forces vives de la Nation. Le pays s'apprête à organiser de nouvelles élections communales en décembre 2007 qui sanctionneront la fin du premier mandat des élus locaux.

Données Socio-démographiques

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de mars 2002 a estimé l'effectif de la population du Bénin à 6 752 569 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,8 %. La population féminine représente 51 % de la population totale.

C'est une population très jeune. Sa répartition par grands groupes d'âge de la population révèle que 46% de la population ont moins de 15 ans. Les personnes âgées de 15 et 59 ans représentent 50 % de la population et les plus de 60 ans sont les plus minoritaires avec seulement 4% de la population.

Le niveau de fécondité est l'un des plus élevés du continent, une béninoise peut espérer donner naissance en moyenne à 5,6 enfants à la fin de sa vie procréatrice.

Le niveau de la mortalité, particulièrement celui des enfants y est très élevé (sur 1000 naissances vivantes 89 décèdent avant l'âge d'un an, 147 avant l'âge de cinq ans). Le taux de mortalité maternelle se situe à 474 pour cent mille naissances vivantes.

Situation Socio-économique

L'économie du Bénin est essentiellement basée sur la production vivrière (maïs, igname, sorgho, mil, haricot, arachide etc.) qui occupe 56 % de la population active. Le Bénin est aussi un producteur de cultures d'exportation tel que le coton et la noix d'acajou.

Après l'agriculture, le secteur commercial très informel tient la seconde place des activités économiques dans le pays. Il est essentiellement détenu par les femmes. La balance commerciale est globalement déficitaire.

Le secteur industriel ne représente que 15% du Produit Intérieur Brut tandis que les secteurs primaire et tertiaire y contribuent pour 36% et 49% respectivement.

Le PIB par habitant était de 273 641 Francs CFA en 2001. L'économie béninoise a connu des moments difficiles dans le passé (elle a subi trois programmes d'ajustement structurel). La croissance est passée de son taux négatif des années 1987-1990 à 4,7% en 1991. Il a connu une accélération remarquable après la dévaluation de la monnaie (le franc C.F.A) en janvier 1994 jusqu'à atteindre le record de 6,6% en 1999. Depuis lors, le taux de croissance a connu un recul jusqu'au niveau de 3,5% dans la période 2004-2006.

Le faible taux de croissance économique ne permet pas une amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Cette situation se traduit par la persistance du phénomène de la pauvreté caractérisée par :

- un faible pouvoir d'achat des populations (30% de la population vit avec moins de un dollar par jour);
- une inégalité d'accès physique aux soins de santé en raison de l'inégalité de la répartition des infrastructures, du personnel qualifié et de l'insuffisance des moyens de communication, en particulier les moyens de transport ;
- un faible niveau d'alphabétisation plus accentué chez les femmes que chez les hommes et un niveau d'instruction très faible particulièrement chez les filles ;

Depuis 1999, le Bénin s'est engagé dans la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour un développement humain durable. La stratégie triennale (2003-2005) a mis l'accent sur le développement du secteur social et l'amélioration de la gouvernance pour renforcer respectivement les ressources humaines et l'efficacité des actions afin de bâtir les fondations pour le développement humain durable. A l'évaluation, les résultats n'étaient pas encourageants en ce qui concerne les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Aussi, le rythme de la mise en oeuvre de la stratégie ne peut pas permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015.

La nouvelle « Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) » adoptée par le gouvernement pour la période 2007-2009 vise à consolider les acquis de la précédente tout en mettant l'accent sur la diversification de l'économie et l'intensification de la croissance afin d'accélérer la lutte contre la pauvreté et la marche du Bénin vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Deux des raisons de la contre performance de la stratégie 2003-2005 seraient « la sous-estimation des limites internes de l'Administration publique face aux changements qu'impliquent les principes de la gestion axée sur les résultats et de la bonne gouvernance » et la corruption. Cette dernière nuit à l'environnement des affaires, donc à l'accroissement des investissements, et par conséquent à la croissance et la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi les nouvelles autorités béninoises entendent mettre l'accent sur la promotion de la bonne gouvernance dans la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie qui vise à accélérer la

croissance économique, à renforcer le secteur social pour soutenir la lutte contre la pauvreté afin d'assurer le développement humain durable.

Chapitre I : Méthodologie de l'enquête

1.1. Objectifs de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance au Bénin

L'enquête Nationale sur la Corruption et la gouvernance au Bénin a pour objectifs généraux d'étudier les pratiques, les perceptions et l'ampleur de la corruption au Bénin d'une part et d'appréhender l'état de la gouvernance au Bénin d'autre part. Elle vise à fournir des repères qui permettront de déterminer les performances réalisées en matière de lutte contre la corruption et de bonne gouvernance.

Spécifiquement, elle vise à :

- i. Etudier des aspects de la gouvernance tels que la prestation des services publics de base (accès et qualité), le fonctionnement de la gestion financière et du personnel dans le secteur public.
- ii. Identifier les groupes particuliers de la population et des entreprises qui sont les plus vulnérables et les plus exposés à la corruption.
- iii. Identifier les secteurs où le risque de corruption est particulièrement présent ;
- iv. Déterminer les causes, la nature, les manifestations, la fréquence et le coût des pratiques de corruption ;
- v. Dégager les tendances de l'évolution du phénomène dans le temps ;
- vi. Évaluer l'expérience de la corruption dans le processus électoral ;
- vii. Identifier les causes, les motivations et le degré d'acceptabilité des différentes pratiques de corruption ;
- viii. Évaluer le niveau de confiance dans les mécanismes de plaintes et dans l'application effective des sanctions ;

Les enquêtes ont été menées à l'aide de plusieurs types de questionnaires. **Pour les enquêtes ménage**, il a été utilisé un « questionnaire ménage » destiné à identifier dans les ménages les personnes de 18 ans ou plus à interroger et à rassembler les informations relatives aux caractéristiques des ménages. Une fois identifiées, les personnes de ces âges subissent l'interview individuelle à travers un « questionnaire individuel » qui permet de collecter les données nécessaires aux calculs des indicateurs sur la corruption, la bonne gouvernance et les caractéristiques socio - démographiques.

Les deux autres volets (**enquête fonctionnaire et enquête entreprise**) ont été réalisés suivant le « questionnaire fonctionnaire » et le « questionnaire entreprise ».

L'état de la corruption et la gouvernance a été mesuré en tenant compte aussi bien des perceptions que des expériences des citoyens (membres des ménages, fonctionnaires ou chefs d'entreprises privées).

On distingue trois phases dans la réalisation des différents volets de l'enquête nationale sur la corruption et la gouvernance au Bénin :

- i. Les activités préparatoires comprenant la recherche documentaire, l'élaboration des instruments pour l'enquête, l'échantillonnage, le pré test.
- ii. La formation des équipes d'enquêteurs, la collecte des données
- iii. La centralisation, l'exploitation (saisie et création des fichiers d'analyse) et l'analyse des résultats de l'enquête.

L'enquête auprès des ménages (ou enquête individuelle) a connu deux éditions. Une première enquête individuelle au sein des ménages a été réalisée en 2005 mais elle n'a pas été suivie des enquêtes fonctionnaires et entreprises par manque de volonté politique à garantir le succès de l'étude. Depuis avril 2006, le nouveau gouvernement a déployé tous les efforts nécessaires à la réalisation effective des autres volets. Une nouvelle enquête ménages a été également menée en décembre 2006 dans le nouveau contexte politique sur un échantillon plus réduit dans Cotonou et sa banlieue.

1.2 Echantillonnage

1.2.1 Echantillonnage des ménages

La première enquête individuelle de 2005 a porté sur un échantillon de 2071 individus âgés d'au moins 18 ans identifiés à travers un millier de ménages sélectionnés dans 60 grappes à raison de 20 ménages par grappe (1200 ménages au total). L'échantillon représentatif au niveau national est stratifié selon les trois grandes régions du pays à savoir, le Nord, le Centre et le Sud. L'échantillonnage a été réalisé sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 2002. L'échantillon de la seconde enquête individuelle est aussi obtenu

Tableau 1.1 : Distribution géographique des échantillons, ENACOG-Bénin Enquête Individuelle			
<i>Enquête individuelle 2005</i>			
Région géographique	Nombre d'individus à enquêter	Nombre de grappes de 20 ménages	Nombre de ménages sélectionnés
Nord (comprenant les départements de l'Atacora, de l'Alibori, du Borgou et de la Donga)	500	20	400
Centre (Couffo, Collines, Mono et Zou)	500	20	400
Sud (Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau)	500	20	400
Ensemble	1500	60	1200
<i>Enquête individuelle 2006 (Cotonou et ses environs)</i>	625	20	500

selon la même base. Elle a porté sur un échantillon de 973 individus âgés d'au moins 18 ans identifiés dans 500 ménages au total. Les deux échantillons sont présentés dans le tableau 1.1.

1.2.2 Echantillonnage de l'enquête auprès des fonctionnaires

L'échantillon de cette enquête comprend :

- Décideurs
 - tous les ministres du gouvernement,
 - trente (30) députés dont quinze (15) de l'opposition,
 - les membres de la Cour Constitutionnelle
 - les responsables nommés par décret du ministère des finances et de l'économie,

- les responsables nommés par décret du ministère de la santé
- les responsables nommés par décret des ministères chargés de l'éducation
- les responsables nommés par décret du ministère chargé de l'intérieur
- les responsables nommés par décret du ministère de la justice

- o Non décideurs

- Cinquante (50) fonctionnaires des services douaniers
- Cinquante (50) fonctionnaires de l'administration des impôts
- Cinquante (50) magistrats du pouvoir judiciaire
- Cent Cinquante (150) fonctionnaires communaux
- Cinq Cent Vingt (520) fonctionnaires des autres ministères

Au total, mille (1000) fonctionnaires sont retenus pour ce volet. La base de tirage utilisée est le fichier des fonctionnaires payés par le budget national. Il a été obtenu auprès du service de la solde par l'entremise du Comité de Suivi des Enquêtes.

1.2.3 Echantillonnage de l'enquête auprès des entreprises

Quatre catégories d'entreprises ont été considérées :

- les grosses entreprises publiques ou privées les plus usitées par les populations
 - o SBEE
 - o OPT
 - o SONACOP
 - o TOTAL
 - o TEXACO
 - o ORYX BENIN
 - o SOBEBRA
 - o SOCIETE DES CIMENTS D'ONIGBOLO
 - o SOCIETE DES CIMENTS DU BENIN (SCB)
 - o BOA
 - o ECOBANK
 - o BIBE
 - o FINANCIAL BANK
 - o CONTINENTAL BANK
 - o SOCIETE GENERALE DE BANQUE DU BENIN
 - o DIAMOND BANK

- Les entreprises privées de catégorie B². Trente et une (31) d'entre elles ont été tirées.
- Les entreprises privées de catégorie A³. Deux Cent (200) entreprises de ce genre ont été tirées.

² Entreprises à statut de Société Anonyme à Responsabilité Limitée

³ Entreprises individuelles

- Une cinquantaine d'entreprises informelles c'est-à-dire sans registre ont été identifiées directement sur le terrain selon des itinéraires à indiquer aux agents.

Les entreprises privées de catégories A et B ont été tirées à partir des bases de données de la Direction Générale des Impôts et des Domaines et de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

1.3 Collecte des données

La méthode de collecte varie selon la cible de chaque type d'enquête :

- **Pour les enquêtes dans les ménages**, la méthode utilisée est celle de « porte à porte ». Au cours de la première édition de mars 2005, chacune des trois strates a été couverte par deux équipes d'enquête constituée chacune de quatre enquêteurs, un contrôleur et un chef d'équipe. Tous les ménages de l'échantillon (environ 400 par strate) ont été visités et tout individu de 18 ans ou plus rencontré devrait être interviewé à l'aide d'un questionnaire individuel. Pour tout ménage enquêté, un questionnaire ménage devait permettre de recenser tous les membres afin d'identifier les personnes éligibles à l'enquête ménages sur la base de leur âge. Au total, 2071 individus âgés de 18 ans ou plus ont été identifiés dans 1200 ménages de l'échantillon.

La deuxième édition de décembre 2006 a utilisé deux équipes de même composition que celles de la première édition. Dans les 500 ménages enquêtés, il a été recensé 1871 personnes de tous âges membres de ces ménages. Parmi elles, 973 personnes sont âgées de 18 ans ou plus, donc éligibles pour l'étude sur la « Corruption et la gouvernance ». Ainsi, en moyenne 1,9 personnes sont éligibles dans un ménage. A l'enquête individuelle de 2005, réalisée sur toute l'étendue du territoire national, la moyenne était de 2,1.

La collecte des données a duré trois semaines à chacune des deux éditions.

- **Pour l'enquête auprès des fonctionnaires**, la collecte a débuté par les ministères installés pour la plupart à Cotonou et à Porto-Novo. On espérait ainsi :

- ✓ prendre les renseignements sur les lieux de dernière affectation des fonctionnaires afin d'affiner l'approche à mettre en œuvre à l'intérieur du pays ;
- ✓ alerter les hauts responsables administratifs siégeant pour la plupart à Cotonou du démarrage effectif de l'enquête après la relance officielle du 03 octobre 2006 afin d'espérer qu'ils collaborent pour faciliter le bon déroulement de l'enquête auprès de leurs collaborateurs ;
- ✓ enquêter auprès de la majorité des fonctionnaires de l'échantillon avant la descente dans les structures déconcentrées de l'intérieur du pays.

Nos attentes ont été comblées, puisque grâce à la collaboration des directions chargées de la gestion des ressources humaines, les équipes d'enquêteurs ont pu disposer des informations sur les mutations du personnel. Les fonctionnaires, déjà sortis du système par décès par exemple sont remplacés par d'autres de même profil. Il en est de même pour ceux qui sont affectés dans les chancelleries à l'étranger ou en situation de stage.

La collecte de données pour ce volet a le plus duré dans le temps. Particulièrement, elle a été suspendue pendant deux semaines afin d'éviter les perturbations dues aux préparatifs des fêtes

de fin d'année. Cette démarche a également permis d'attendre le retour de congé des enseignants qui sont les plus nombreux de l'échantillon.

L'enquête fonctionnaire a couvert 1024 fonctionnaires répartis comme suit :

- Enseignants du primaire : 266
- Enseignants du secondaire : 105
- Fonctionnaires des impôts : 50
- Fonctionnaires des douanes : 50
- Magistrats : 53
- Fonctionnaires communaux : 178
- Fonctionnaires nommés par décret : 59
- Ministres : 11
- Députés : 14
- Autres fonctionnaires : 238.

- **Pour l'enquête auprès des entreprises**, la collecte des données a démarré par le repérage des entreprises sélectionnées par deux superviseurs. C'est le premier rôle du superviseur. Il doit contacter le responsable de chaque entreprise par téléphone, prendre les repères de l'entreprise, le rencontrer pour lui présenter les objectifs de l'enquête et le mettre en contact avec un enquêteur qui lui administre le questionnaire.

L'enquête entreprise a permis de recueillir des informations auprès de 356 entreprises dont 59 entreprises de type informel, 271 à Cotonou, 6 à Porto-Novo et 79 dans les autres communes.

1.4 Traitement et analyse des données

Dès leur arrivée au bureau, les questionnaires passent à l'atelier de vérification codification où une équipe d'environ cinq agents s'est chargée de vérifier leur complétude et leur nombre avant le passage à la saisie.

Les programmes de saisie comprenant les tests de cohérence ont été conçus dans le logiciel CsPro (Census and Survey Processing System) développé par le Bureau of Census des États Unis. L'analyse des données est réalisée avec le logiciel SPSSPC, Special Package for Social Science for Personal Computer. Les fichiers d'analyse SPSSPC disponibles sont :

- **pour l'enquête ménages**, le fichier des caractéristiques des ménages, le fichier des membres des ménages quelque soit l'âge avec les caractéristiques des ménages et le fichier des individus de 18 ans ou plus comprenant les questions relatives à la corruption et à la gouvernance, ainsi que les caractéristiques des ménages
- **pour l'enquête fonctionnaire**, le fichier des fonctionnaires et,
- **pour l'enquête entreprise**, le fichier des entreprises.

L'analyse des données a été faite selon un plan validé par l'équipe Gouvernance Globale de l'Institut de la Banque Mondiale et le Comité de suivi de l'enquête.

1.5 Contrôle de la qualité des données

Plusieurs dispositions ont été prises à chaque étape pour assurer une bonne qualité des données.

- i. Au niveau de la préparation de l'enquête :
 - Les instruments d'enquêtes proposés par le Comité de Suivi et l'équipe de l'Institut de la Banque Mondiale ont fait l'objet de plusieurs séances de discussions en vue de son amélioration et de son adaptation aux réalités du Bénin. Ces discussions ont également porté sur la stratégie globale de la collecte des données.
 - Les questionnaires (ménage et individuel) ont été traduits dans six langues nationales les plus parlées dans le pays. Il s'agit du fon, du yoruba, du bariba, dendi, adja et du ditamari.
 - Des enquêtes pilotes ont porté sur les différentes cibles des enquêtes pour tester la cohérence et la clarté des questionnaires. Particulièrement, en ce qui concerne le volet ménage, des interviews ont été menées dans les ménages parlant les langues retenues pour l'administration des questionnaires.
- ii. Au niveau des opérations de terrain, les contrôles de qualité se situent au niveau du contrôleur qui est le maillon le plus proche de l'enquêteur, au niveau du chef d'équipe et au niveau du superviseur.
 - Le contrôle effectué par le contrôleur ou le chef d'équipe est direct et exhaustif sur chaque questionnaire rempli. Au besoin, l'enquêteur est renvoyé sur le terrain pour des corrections ou des compléments d'informations.
 - Le superviseur procède à un contrôle par échantillonnage sur les questionnaires des grappes terminées et qui lui sont remis au cours de sa visite sur le terrain. Il signale les anomalies constatées au chef d'équipe qui se charge de les répercuter sur les autres maillons de la chaîne.
- iii. Au niveau du traitement des données :
 - La tâche de contrôle est assurée en amont par l'équipe de vérification des questionnaires avant la saisie. Il s'agit à ce niveau de vérifier si tous les éléments de l'identifiant sont marqués pour permettre le bon déroulement de la saisie. Mais la phase importante du contrôle se situe au niveau du programme de saisie dont les spécifications de tests de cohérence permettent de rejeter les informations incohérentes. La décision de la correction échet au coordonnateur chargé de la saisie. Celui-ci étant le programmeur des activités de saisie a participé à toutes les phases de l'exécution de l'enquête.

1.6 Difficultés et limites de l'étude

Au démarrage, le plan de médiatisation de l'enquête approuvé et adopté par le Comité de Suivi avait manqué de soutien de la part du précédent gouvernement. Cette situation n'avait pas permis la mise en œuvre des volets fonctionnaire et entreprise. Depuis avril 2006, le nouveau gouvernement a réaffirmé sa volonté de soutenir toutes actions visant à lutter contre la corruption et la mauvaise gouvernance. C'est dans ce cadre qu'il a relancé les travaux de l'enquête à la date du 03 octobre 2006.

En dehors de la lenteur de la mise en œuvre de son plan de médiatisation, l'enquête a connu plusieurs autres difficultés. On peut citer entre autres :

- la complexité de certains termes techniques utilisés dans le questionnaire individuel et qui n'ont pas souvent de traduction adéquate dans les langues nationales, compte tenu du niveau d'alphabétisation peu élevé de la population ;

- la longueur des questionnaires d'une façon générale a obligé à prendre plusieurs rendez-vous (parfois 4) avant de terminer leur remplissage surtout au niveau d'un fonctionnaire ou d'une entreprise ;
- la non disponibilité des chefs d'entreprises préoccupés par les affaires de fin d'année, les enquêtes étant réalisées aux mois de décembre 2006 et janvier 2007.
- le bouclage annuel des budgets avec son cortège de rapports, est le principal argument avancé par les fonctionnaires pour justifier leur indisponibilité à répondre au questionnaire ;
- au niveau de l'enquête entreprise, la situation est aggravée par la nécessité de faire intervenir différents responsables de l'entreprise (chef, comptable, etc.) pour obtenir de réponses à certaines questions spécifiques. Surtout dans les grandes entreprises, et dans les cas où les chefs d'entreprise ne sont pas alphabétisés ;
- la vieillissement des bases de données utilisées pour les tirages des échantillons des entreprises et des fonctionnaires (effectués depuis 2004). Pour contourner cette difficulté, il a été procédé au remplacement des unités non retrouvées ou ayant opposé un refus par d'autres de même profils.

1.7 Caractéristiques des échantillons et taux de réponse

1.7.1 Enquêtes individuelles dans les ménages

La première enquête réalisée en 2005 a couvert 1191 ménages sur les 1200 ménages de l'échantillon. Soit un taux de réponse de 99,3%.

Le taux de réponse au niveau des personnes de 18 ans ou plus est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Le Sud du pays très urbanisé (il comprend Cotonou et Porto-Novo) est certainement affecté par le phénomène de la non disponibilité des citadins à répondre à de longs questionnaires. Moins de trois personnes éligibles sur quatre (74%) ont répondu.

Les deux tiers (66%) des personnes ayant répondu à l'enquête individuelle dans les ménages sont âgés de 25-54 ans. Les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes (53% contre 48%). Si l'on peut avancer que le ratio homme/femme de la population béninoise est respecté, il ne faut pas aussi oublier que les femmes béninoises moins actives que les hommes sont généralement plus présentes au foyer au moment des enquêtes.

Tableau 1.2 : Taux de réponse selon, l'enquête, la strate et le milieu de résidence, ENACOG-Bénin

Enquête Individuelle 2005		
Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Strate		
Nord	962	76,3%
Centre	758	93,5%
Sud	844	74,4%
Milieu de résidence		
Urban	778	76,6%
Rural	1786	82,6%
Ensemble	2 564	80,8%
Enquête Individuelle 2006	973	92,0%

La majorité des répondants (52%) gagne moins de 27500 Francs CFA (moins de 55\$ US) par mois. Près de 3 répondants sur 10 (27%) sont sans revenu.

En comparant le profil de l'échantillon de la **deuxième enquête** avec celui de l'échantillon de la première, on constate que le second échantillon est plus urbain (86% contre 29%) et plus scolarisé (77% contre 38%) que celui de la première enquête réalisée en 2005.

Avec ces caractéristiques, le second échantillon ne peut être représentatif de l'ensemble de la population de 18 ans ou plus, mais étant représentatif de la capitale et de ses environs, il peut offrir un important potentiel d'analyse approfondie du point de vue de l'appréciation de la qualité des principaux services publics généralement concentrés dans cette zone géographique.

Pour cette raison, l'analyse de la perception générale et des opinions se basera principalement sur les résultats de la première enquête. Ceux de la seconde enquête peuvent intervenir au niveau de l'approfondissement de l'opinion des citoyens relative aux services publics beaucoup plus utilisés en milieu urbain qu'en milieu rural, et également pour pouvoir apprécier toute évolution et changement de perception significatif qu'on pourrait noter en milieu urbain par rapport aux réponses des ménages de ce milieu en 2005.

En 2006, 893 personnes ont répondu à l'enquête dans les ménages sur 973 individus identifiés dans les ménages soit un taux de réponse de 92%.

Tableau 1.3 : Répartition des enquêtés selon leurs caractéristiques sociodémographiques, ENACOG-Bénin, Enquêtes Individuelles

Caractéristiques	Enquête de 2005		Enquête de 2006	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Âge				
18-24 ans	343	16,6	202	22,6
25-54 ans	1 376	66,4	585	65,5
55 ans et plus	352	17,0	106	11,9
Sexe				
Masculin	983	47,5	454	50,8
Féminin	1 088	52,5	439	49,2
Type de milieu				
Urbain	596	28,8	764	85,6
Rural	1475	71,2	129	14,4
Niveau d'instruction				
Jamais scolarisé	1 290	62,3	203	22,7
Primaire	410	19,8	271	30,3
Secondaire et plus	357	17,2	414	46,4
Non déclaré	14	0,7	5	0,6
Revenu mensuel				
Moins de 27500 FCFA (SMIG)	1066	51,5	307	34,4
27500-50000	291	14,1	203	22,7
50000-150000	138	6,7	129	14,4
150000 ou plus	9	0,4	21	2,4
Sans revenu	548	26,5	232	26,0
Non déclaré	19	0,9	1	0,1
Ensemble	2 071	100,0	893	100,0

1.7.2 Enquête fonctionnaire

Le profil de l'échantillon de fonctionnaires présenté dans le tableau 1.4 indique que presque toutes les catégories de fonctionnaires comptent chacune au moins 50 personnes sauf les autres fonctionnaires du Ministère des finances (qui ne sont ni des impôts ni de la douane), l'agriculture&pêche et la catégorie des autorités politiques. Les catégories de fonctionnaires des services publics les plus importants que sont l'enseignement, la santé, la justice, les douanes et les impôts sont suffisamment représentées et leurs opinions seront capitales pour la compréhension de la situation de gouvernance dans ces secteurs clés.

On note aussi que l'échantillon est très masculin (73% d'hommes), très instruit (97% de niveau secondaire ou plus). Il comprend essentiellement des non-décideurs (69%) mais le nombre de décideurs de 315 permet d'approfondir les opinions de ces derniers.

En majorité, les fonctionnaires de l'échantillon ont été recrutés par examen/concours ou sur la base de leur expertise. Les élus y sont très peu représentés et le patronage concerne moins de 10% de l'échantillon.

En ce qui concerne le salaire mensuel, il est noté qu'il existe encore des fonctionnaires payés à moins du SMIG de 27500F CFA (55\$ US). La majorité (53%) des fonctionnaires de l'échantillon a son salaire dans la tranche de 50000-150000 F CFA soit 100-300 \$US.

Une dizaine soit 1% d'entre eux ont déclaré n'avoir pas de salaire. En effet, depuis la mise en œuvre des différents programmes d'ajustement de l'économie en 1987, le recrutement de l'administration publique est loin de couvrir les besoins du secteur public. Certains diplômés sans emploi en quête d'expérience n'hésitent pas à s'offrir en bénévoles aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public. Ils arrivent parfois à s'intégrer par le biais des concours ou par le statut de contractuel pour des périodes renouvelables ou non.

Le personnel jeune arrivé après la mise en œuvre des programmes d'ajustement représente la moitié de l'échantillon (50%).

Tableau 1.4 : Répartition des fonctionnaires enquêtés selon leurs caractéristiques sociodémographiques, ENACOG-Bénin, Enquête fonctionnaire, décembre-janvier 2007

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Domaine d'activité		
Enseignement primaire	266	26,0
Enseignement secondaire	105	10,3
Santé public	56	5,5
Magistrats	53	5,2
Agriculture&pêche	48	4,7
Nommés par décret	59	5,8
Impôt	50	4,9
Douanes	50	4,9
Autres MDEF, Finances	43	4,2
Autres fonctionnaires	267	26,1
Autorités politiques	27	2,6
Sexe		
Masculin	744	72,7
Féminin	280	27,3
Niveau d'instruction		
Primaire	27	2,6
Secondaire	428	41,8
Universitaire	372	36,3
Post Universitaire	191	18,7
Non déclaré	6	0,6
Année de fin d'études		
Avant 1990	503	49,1
1990 et plus tard	510	49,8
Non déclaré	11	1,1
Formés à l'extérieur	262	25,6
Poste actuel		
Décideurs	315	30,8
Non décideurs	709	69,2
Type de nomination		
Patronage	95	9,3
Nomination générale par examen	332	32,4
Elu	38	3,7
Nomination spéciale due à l'expertise	346	33,8
Service contractuel	80	7,8
Autres	92	9,0
Non déclaré	41	4,0
Salaire mensuel		
Moins de 27500 FCFA (SMIG)	10	1,0
27500-50000	134	13,1
50000-150000	540	52,7
150000 ou plus	340	33,2
Sans salaire	10	1,0

1.7.3 Enquête entreprise

Plus des trois quarts (76%) des entreprises de l'échantillon sont implantées à Cotonou, capitale économique du pays.

Elles sont essentiellement du secteur tertiaire (75%) qui regroupe le commerce et les services. Cette situation peut venir du fait que le secteur primaire (Agriculture, pêche et l'extraction minière) continue de se développer dans l'informel. Etant donné que le tirage des entreprises ait été fait avec la base du service des impôts, il est prévisible que le secteur informel ne soit pas représenté. C'est pour cette raison que 59 entreprises de l'informel ont été sélectionnées au hasard sur les itinéraires des grands artères des villes pour faire parti de l'échantillon.

La grande majorité (87%) des entreprises de l'échantillon est à « propriétaire unique » c'est-à-dire que chacune d'elle appartient à un seul individu. Elles sont jeunes, plus de 87% ont moins de 20 ans. La majorité (58%) a été créée entre les années 1986 et 2001.

Elles sont pour une large part (84%) dirigées par des hommes. Les femmes dirigeantes d'entreprises sont en minorité (16%). En général, les femmes béninoises sont très actives dans l'informel surtout dans le commerce de détails. Les dirigeants des entreprises de l'échantillon sont également instruits (85% d'entre eux ont dépassé le niveau d'éducation primaire).

La gestion de la majorité (55%) des entreprises enquêtées répond aux normes internationales. Mais elles sont de petite taille, puisque près des deux tiers (63%) ont des chiffres d'affaires inférieurs à 5 millions de francs C.F.A.

Tableau 1.5 : Répartition des entreprises enquêtées selon leurs caractéristiques socio- économiques, ENACOG-Bénin, Enquête entreprise, décembre-janvier 2007

Caractéristiques	Effectif	%
Localisation		
Cotonou	271	76,1
Autres communes	85	23,9
Secteur d'activité		
Primaire	4	1,1
Secondaire	86	24,2
Tertiaire	266	74,7
Sexe du responsable		
Masculin	298	83,7
Féminin	58	16,3
Niveau d'instruction		
Jamais scolarisé	12	3,4
Primaire	31	8,7
Secondaire	151	42,4
Universitaire	109	30,6
Post Universitaire	43	12,1
Autre	1	0,3
NSP	8	2,2
Non déclaré	1	0,3
Age de l'entreprise		
Moins de 5 ans	104	29,2
5 à 19 ans	206	57,9
20 à 40 ans	46	12,9
Statut légal		
Propriétaire unique	308	86,5
Partenariat	22	6,2
Coopérative privée	19	5,3
Coopérative publique	2	0,6
Coopération	2	0,6
Autre	3	0,8
Type d'entreprise		
Formel	297	83,4
Informel	59	16,6
Gestion selon normes internationales		
	196	55,1
Chiffres d'affaires des 2 derniers mois		
Moins de 5 millions F CFA	225	63,2
5 à moins de 50 millions de F CFA	47	13,2
50 à moins de 100 millions de F CFA	10	2,8
Plus de 100 millions de F CFA	16	4,5
NSP	51	14,3
Non déclaré	7	2,0
Ensemble	356	100,0

CHAPITRE II : PERCEPTION DE LA SITUATION ACTUELLE DU PAYS

2.1 Perception de la situation actuelle du pays

Les rubriques couvertes par les questionnaires (individuel dans les ménages et du fonctionnaire) vont du coût de vie au problème d'assainissement en passant par la corruption au niveau des principaux secteurs. Ensuite, il a été question d'indiquer le problème qui apparaît le plus préoccupant et enfin, d'apprécier l'évolution de la qualité de la vie au sein du ménage depuis les trois dernières années avant l'enquête. En ce qui concerne les entreprises, les questionnaires portent essentiellement sur les prix des matières premières, sur la main d'œuvre, le financement, la corruption, etc.

<i>Tableau 2.1 : Dix premiers problèmes considérés très sérieux par les enquêtés</i>	<i>% d'enquêtés ayant déclaré que le problème est très sérieux (enquête ménage)</i>	<i>% de fonctionnaires ayant déclaré que le problème est très sérieux</i>	<i>% de fonctionnaires ayant déclaré que le problème est très sérieux</i>
Coût de la vie	83,1 (72,7)	79,1	71,7
Chômage	76,4 (78,4)	78,9	74,0
Inflation	69,0 (61,1)	57,3	53,7
Corruption dans le secteur public	58,2 (75,5)	41,5	40,6
Coût élevé des soins médicaux	56,8 (54,6)	57,4	51,3
Accès à l'eau potable	55,9 (25,0)	35,1	34,6
Problèmes de sécurité/Criminalité	51,2 (66,6)	72,7	70,2
Problème d'électricité	49,7 (61,4)	63,1	56,5
Coût élevé de l'éducation	47,7 (49,9)	48,2	42,2
Qualité de la santé publique	44,1 (43,3)	41,6	51,4
Qualité de l'éducation	39,1 (39,3)	45,6	42,2
Coût du logement	22,8 (52,2)	56,8	52,7

Ménages

Au niveau des **ménages**, le tableau 2.1⁴ indique que les dix problèmes les plus préoccupants sont dans l'ordre : le coût de la vie, le chômage, l'inflation, la corruption dans le secteur public, le coût élevé des soins médicaux, l'accès à l'eau potable, l'insécurité, le problème d'électricité, le coût de l'éducation et la qualité de la santé publique.

On note des divergences entre les opinions des personnes de l'échantillon national de 2005 et celles des personnes de l'échantillon de 2006 (Cotonou et ses environs). L'accès à l'eau potable bénéficie d'une grande priorité dans le premier échantillon, tandis qu'il ne préoccupe que le quart du second échantillon. Aussi, le coût du logement, très préoccupant pour le second échantillon retient l'attention de moins du quart des personnes du premier échantillon. Ces divergences s'expliquent par le fait que l'aire géographique couverte par le second échantillon est plus urbaine que l'ensemble du pays que représente bien le premier échantillon. Aussi, la plus grande préoccupation des personnes enquêtées du second échantillon sur la corruption dans le secteur public pourrait s'expliquer par le fait qu'elles ont, en milieu urbain, plus de contacts avec les institutions et services publics et sont donc plus exposées aux pratiques de corruption à ce niveau.

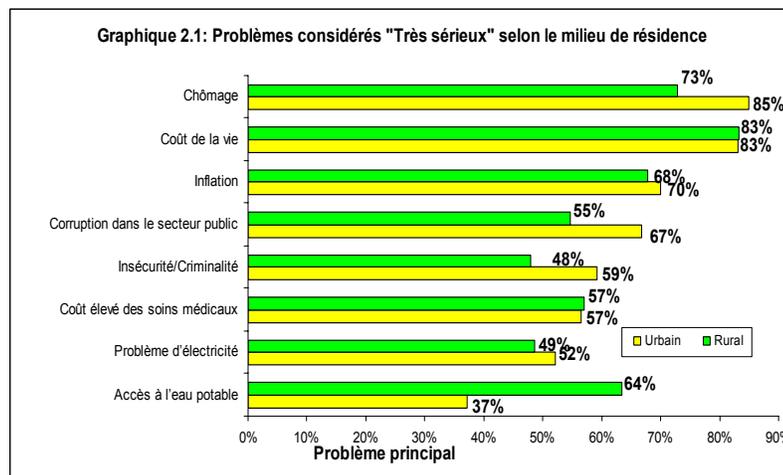
⁴ Les rubriques dont les pourcentages sont écrits en gras sont parmi les dix premiers problèmes « très sérieux ». Les chiffres entre parenthèses sont issus de la deuxième enquête individuelle

A cause de sa plus grande représentativité de l'ensemble du pays, la suite de l'analyse se référera principalement aux résultats du premier échantillon de l'enquête 2005.

Les préoccupations dans les ménages varient suivant certaines variables sociodémographiques et économiques.

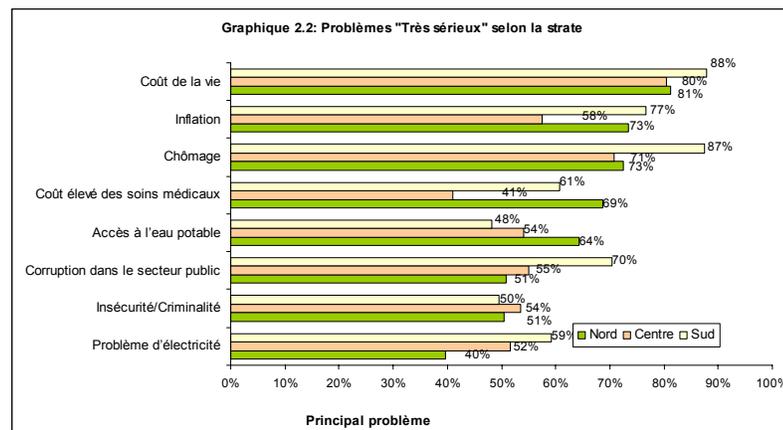
Au niveau du milieu urbain, les citoyens sont préoccupés par le chômage (85%), le coût de la vie (83%), l'inflation (70%), la corruption dans le secteur public (67%), les problèmes de sécurité/criminalité (59%), le coût élevé des soins médicaux (56%), le problème d'électricité (52%) et le coût élevé de l'éducation (50%). Une comparaison entre les réponses provenant du milieu urbain en 2005 et l'échantillon urbanisé de 2006 démontre que les problèmes les plus importants demeurent les mêmes pour les citoyens avec le chômage (78%), la corruption dans le secteur public (76%) le coût élevé de la vie (73%) toujours aux premiers rangs des préoccupations. On notera cependant la préoccupation légèrement plus grande avec le problème de la corruption dans le secteur public en 2006, suggérant que ce problème évolue dans le mauvais sens en milieu urbain et plus précisément dans Cotonou et ses environs. Le coût de la vie et l'inflation, tout en demeurant des préoccupations importantes en 2006 étaient considérés très sérieux par un plus grand pourcentage de personnes enquêtées en 2005. La limitation de l'exportation des denrées alimentaires en 2006 peut expliquer ce constat.

Au niveau du milieu rural, les populations considèrent comme « très sérieux », le coût de la vie (83%), le chômage (73%), l'inflation (69%), l'accès à l'eau potable (64%), le coût élevé des soins médicaux (57%) et la corruption dans le secteur public (55%).



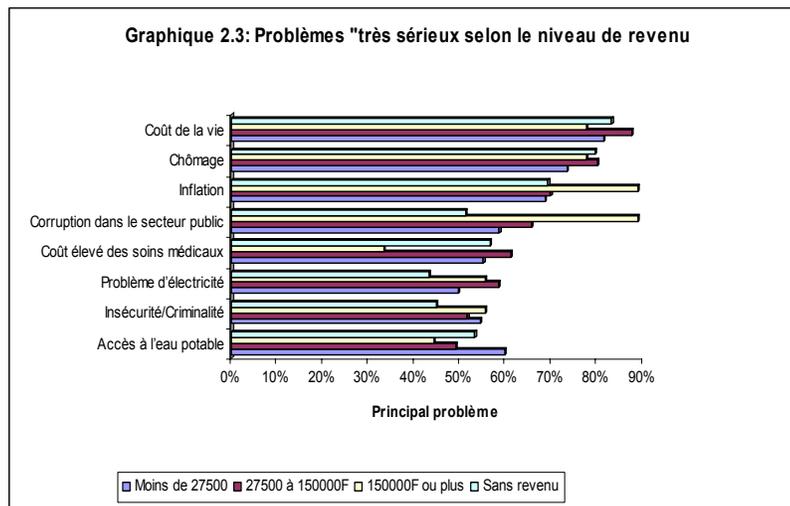
Le graphique 2.1 montre que par rapport au milieu rural, les populations urbaines sont plus préoccupées par le chômage, la corruption dans le secteur public, l'insécurité/criminalité et le problème d'électricité. Tandis que les populations rurales sont plus préoccupées que celles du milieu urbain par l'accès à l'eau potable.

Au niveau des strates, on remarque que le Sud est plus préoccupé que les autres strates au sujet du coût de la vie, le chômage, l'inflation, la corruption dans le secteur public, et le problème de l'électricité. Les strates du Nord et du Centre, moins urbanisées que le Sud, se



préoccupent plus de l'accès à l'eau potable. Le Nord semble plus préoccupé que les autres strates au sujet de l'accès à l'eau potable comme du coût élevé des soins médicaux tandis qu'au sujet de la criminalité, c'est le Centre qui se plaint le plus. Le nombre de problèmes préoccupants évoqués par au moins la moitié des enquêtés est plus élevé au Sud que dans les autres strates du Nord et du Centre (respectivement onze, huit et sept). Dans la région du Sud qui regroupe les plus grands centres d'affaires du pays, les problèmes de corruption dans le secteur public et privé (70% et 55%) se posent avec plus acuité que dans les autres régions. On y prend aussi très au sérieux les problèmes du coût de l'éducation (53%), de l'alimentation (50%), de l'injustice sociale (52%), du coût de transport (53%) et de l'électricité (59%). Comme le Sud, le Nord considère le coût élevé de l'éducation comme une préoccupation très sérieuse (56%). En effet, ces deux régions abritent les plus grands centres universitaires du pays. Même dans les établissements universitaires publics, les tarifs des études sont parfois prohibitifs compte tenu du revenu faible des populations.

L'analyse selon le niveau de revenu mensuel fait apparaître que quelque soit la catégorie, le coût de la vie, le chômage et l'inflation gardent toujours les trois premiers rangs des problèmes jugés « Très sérieux ». Chez les personnes les mieux rémunérées (150000F C.F.A ou plus), la corruption dans le secteur public et l'inflation occupent ensemble le premier rang avec 89% des personnes tandis qu'au niveau des autres catégories de revenu, c'est l'inflation qui vient en troisième position. On note cependant, que la majorité des enquêtés, toutes catégories de revenus, considère la corruption comme un fléau « très sérieux ». Bien que le coût élevé des soins médicaux ait été en majorité cité comme problème « très sérieux » dans toutes les catégories, ce sont les personnes dont le revenu est compris entre 27500 et 150000 francs CFA (55 et 300\$US) qui sont relativement plus nombreuses à s'en plaindre. L'accès à l'eau potable est moins préoccupant pour les personnes à revenu plus élevé (150 000 F C.F.A et plus) que pour les autres catégories. En revanche, les personnes disposant de revenus supérieurs à 27 500 F C.F.A (55\$US) sont relativement plus nombreuses à considérer comme « très sérieux » le problème d'électricité.



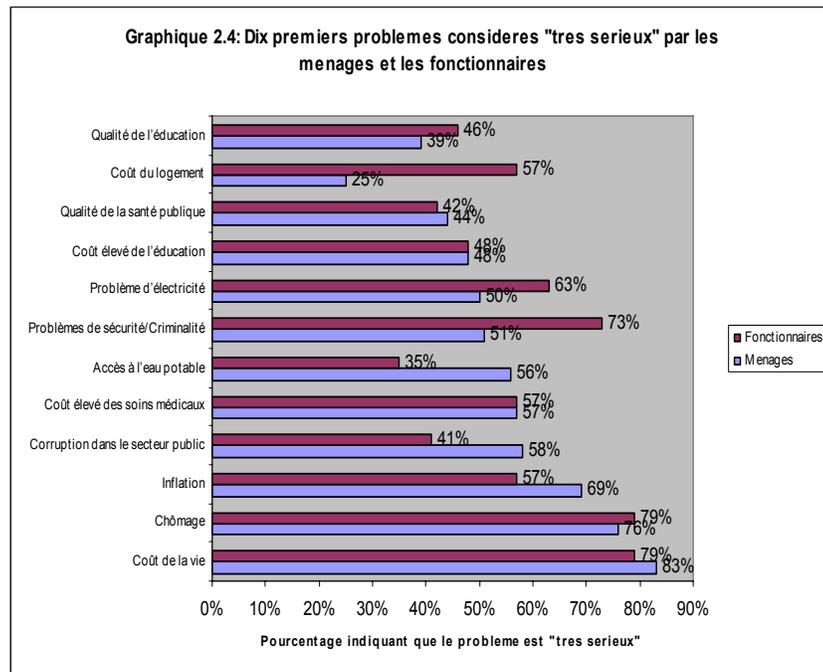
Par rapport au niveau d'instruction, on note que plus les personnes sont scolarisées, plus leurs préoccupations deviennent importantes du point de vue de la corruption dans le secteur public, de l'insécurité/criminalité et par rapport au problème d'électricité et du chômage. Le problème de l'accès à l'eau potable apparaît plus fréquemment chez les non scolarisés que chez les scolarisés beaucoup plus présents dans les zones rurales généralement moins développées que les villes.

Les résultats montrent donc que les citoyens souvent plus instruits, les salariés gagnant plus de 150000F (300\$US) ou plus et les jeunes de 18-24 ans sont plus préoccupés par le problème de corruption dans le secteur public. Mais il serait erroné de penser que les préoccupations des autres

groupes de la population tels que le coût élevé de la vie et le chômage ne sont pas liées à la mauvaise gouvernance. Beaucoup plus présentes dans les zones rurales où l'on note une faible performance de la gouvernance caractérisée par l'absence de la plupart des services essentiels de base, les personnes les moins instruites, les moins rémunérées et des autres catégories d'âges ont moins de contacts avec les services publics. Les intellectuels ou les personnes nanties, certainement plus grands utilisateurs de services publics, en tant qu'hommes d'affaires ou contribuables sont plus exposés au phénomène de la corruption lorsqu'il existe. On peut donc affirmer que le problème de gouvernance et de corruption préoccupe toutes les régions et toutes les couches de la population béninoise.

Secteur public

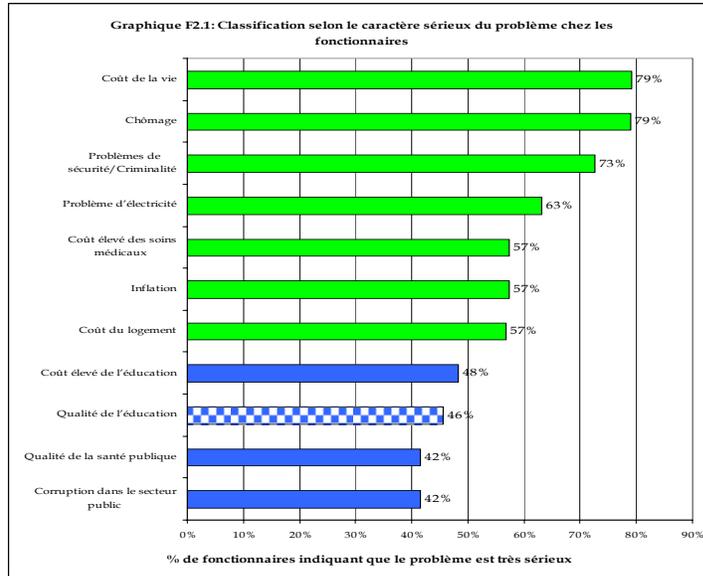
Parmi leurs dix premières préoccupations, les **fonctionnaires**, se soucient plus des problèmes de l'électricité (63%), de sécurité et de criminalité (73%) et du coût du logement (57%) que les ménages.⁵ La qualité de l'éducation (48%) fait également partie des dix premières préoccupations des fonctionnaires. Il n'y a pas de divergences notables entre les décideurs et les non décideurs.



Globalement, ils ont cité les mêmes dix premiers problèmes jugés « très majeurs ». Le coût de la vie, le chômage (79%) et la criminalité (73%) sont les trois premiers problèmes jugés « très sérieux » par les fonctionnaires.

⁵ Par rapport au premier échantillon ménages. L'échantillon ménages de 2006 est tout aussi préoccupé par le coût du logement et le problème de l'électricité que les fonctionnaires, ce qui confirme le caractère plus répandu de ces problèmes en milieu urbain.

La grande majorité (79%) des fonctionnaires estime que leurs salaires sont insuffisants. Presque la même proportion (81%) se plaint du niveau de leurs avantages sociaux. Les douaniers constituent une exception car c'est la seule catégorie où plus de la moitié (52%) des fonctionnaires juge suffisant, le niveau des avantages sociaux.



Bien que la plupart des fonctionnaires se plaignent des niveaux de salaires et des avantages sociaux dans les emplois publics, ils sont quand même nombreux (79%) à les préférer aux emplois dans le secteur privé. Ils estiment être plus confiants à garder leur place et à être régulièrement promus lorsqu'ils font bien leur travail. En résumé, l'emploi dans la fonction publique offre plus de garantie de stabilité même si il est mal rémunéré et en général, il est préféré à l'emploi dans le secteur privé.

Secteur privé

Du côté des **entreprises**, les responsables se plaignent surtout des « impôts et de la réglementation » (64%) et du manque de financement pour les entreprises (55%). Selon le tableau 2.1e ci-contre, la corruption dans le secteur public arrive tout de même en quatrième position avec 38% juste après l'insuffisance ou l'instabilité de la demande pour leurs services (43%).

<i>Tableau 2.1e : Dix premiers problèmes considérés très sérieux par les entrepreneurs</i>	<i>% d'entrepreneurs ayant déclaré que le problème est très sérieux</i>
Impôts et réglementation	63,5
Recherche de financement	55,1
Demande insuffisante ou instable	43,0
Corruption dans le secteur public	37,9
Manque de sécurité	33,7
Crimes/vols/troubles	28,9
Corruption dans le secteur privé	24,4
Inflation	22,2
Manque d'infrastructure	21,9
Faible disponibilité et prix des inputs	21,3

Au vu des chiffres présentés plus haut, on pourrait conclure que le problème de la corruption préoccupe plus les ménages (58%) et les fonctionnaires (42%) que les chefs d'entreprises (38%). Cependant, les ménages et les entrepreneurs le situent au quatrième rang de leurs préoccupations tandis que chez les fonctionnaires, ce problème ne figure pas parmi les dix premières préoccupations citées. Ils sembleraient donc moins concernés par le phénomène de la corruption que les autres acteurs de la société, alors qu'ils sont censés être les initiateurs des réformes visant à lutter contre ce fléau. Ceci, dans le but d'améliorer la bonne gouvernance pour le bonheur de toute la Nation.

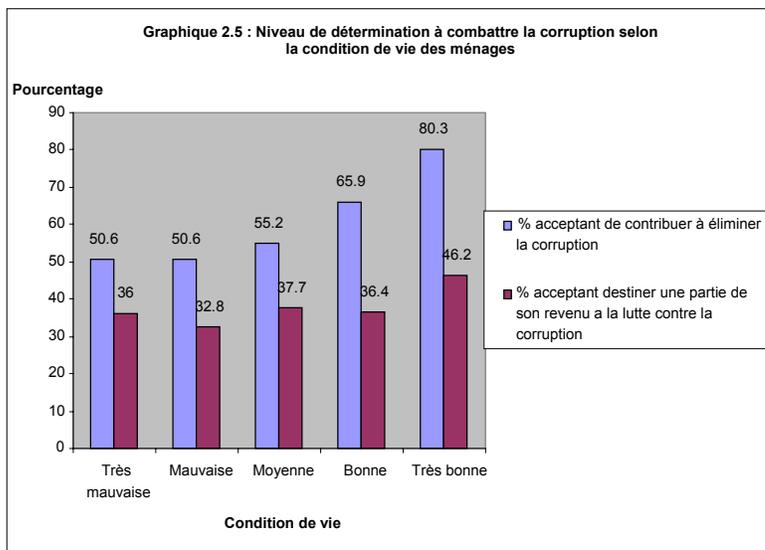
2.2 Niveau de détermination à combattre le principal problème et la corruption

Au niveau des ménages, il y a une grande détermination des personnes enquêtées à combattre le principal problème qu'elles redoutent. Dans l'ensemble, 43% d'entre elles ont déclaré en 2005 être disposées à consacrer une partie de leur revenu mensuel pour aider à surmonter l'obstacle en question. Les catégories les plus déterminées sont les salariés de revenu mensuel inférieur à 27500 francs CFA (51%), les personnes de niveau « primaire » (49%), les personnes interrogées dans le Nord (49%), dans le Centre (46%) et celles du milieu rural (45%)

Les résultats de l'enquête montrent que dans l'ensemble, la majorité (57%) des béninois est prête à combattre la corruption. La détermination est très remarquable chez les personnes à revenu supérieur à 50000 F CFA (77%), chez les personnes les plus instruites (75% pour le niveau secondaire et plus, 67% pour le niveau primaire) et 58% pour ceux qui gagnent dans la catégorie « 27500-50000 FCFA ». Sur le plan géographique, les citadins semblent plus déterminés que les ruraux (66% contre 53% en 2005 et 82% des ménages majoritairement urbains interrogés en 2006) et le Sud se démarque des autres régions avec plus des deux tiers des personnes interrogées favorables à contribuer à la lutte contre la corruption.

Plus du tiers (37%) des personnes interrogées sont disposées à destiner une partie de leur revenu à la lutte contre la corruption. Cette proportion est plus importante chez les personnes ayant un revenu mensuel supérieur à 50000 F CFA suivies par les personnes ayant un revenu dans la catégorie « 27500-50000 FCFA » (42%) et celles à revenu inférieur à 27500 F CFA. Elle est également importante chez les personnes instruites (44% pour les niveaux primaire et secondaire ou plus) et parmi les personnes interrogées dans le Nord (40%). En ce qui concerne les autres moyens de lutte préconisés, 9% des personnes de l'échantillon envisagent « aider à poursuivre et à sanctionner les auteurs », près du tiers (33%) pensent « aider à établir un système de dénonciation » et 23% envisagent contribuer à « sensibiliser, moraliser et éduquer ».

Ce niveau de détermination se justifie par l'amertume avec laquelle les personnes



interrogées jugent la qualité de vie actuelle des ménages où elles vivent. La grande majorité (58%) des enquêtés estimait qu'en 2005, leur ménage vivait dans des conditions précaires (mauvaise et très mauvaise). Presque le même pourcentage (59%) pensait que la situation de leur ménage s'est empirée depuis trois ans avant l'enquête. Cet avis était plus répandu au Sud (77%), au Centre (68%), chez

les personnes âgées de 55 ans et plus (62%) et chez celles ayant un revenu inférieur à 27500 F CFA (67%). Parmi l'échantillon plus urbain de 2006, les résultats sont à peu près les mêmes : 61 % des ménages enquêtés pensent que la qualité de vie de leur ménage est « mauvaise » ou « très

mauvaise » actuellement et 51% que la situation de leur ménage a empiré dans les trois ans avant l'enquête.

Les **entrepreneurs** sont aussi décidés à lutter pour l'élimination de la corruption que pour résoudre le problème de financement qu'ils perçoivent comme le principal problème à leur existence. Respectivement 44% et 42% d'entre eux sont prêts à investir une partie de leur revenu mensuel pour la recherche de financement et pour la lutte contre la corruption.

43% des d'entreprises consacraient entre 1 et 25 % de leur revenu pour résoudre leur principal problème et 41% pour éliminer la corruption

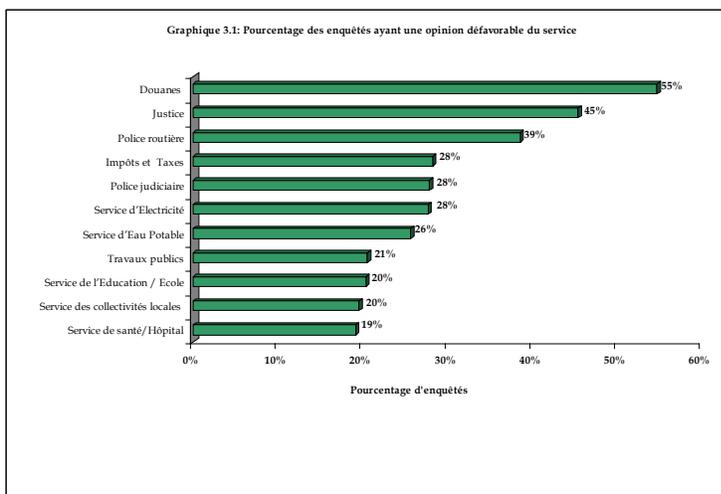
Cette détermination n'est pas aussi perceptible chez les **fonctionnaires**. Leur grande majorité (73%), décideurs (66%) ou non décideurs (76%), pense que les réformes prioritaires devraient être la revalorisation des salaires suivie par la gestion du personnel basée sur le mérite. (23% et 18% respectivement pour les décideurs et non décideurs). Cette revalorisation, avec l'amélioration des conditions de vie est citée en première position des actions à entreprendre pour lutter contre la corruption, par les fonctionnaires.

La déclaration des biens des fonctionnaires qui apparaît comme une mesure pouvant réduire l'ampleur de la corruption dans le secteur public n'a réuni que 2% d'avis favorables chez les décideurs et seulement 1% chez les non décideurs.

CHAPITRE III : QUALITÉ, ACCÈS ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS

3.1 Qualité générale et intégrité des services publics

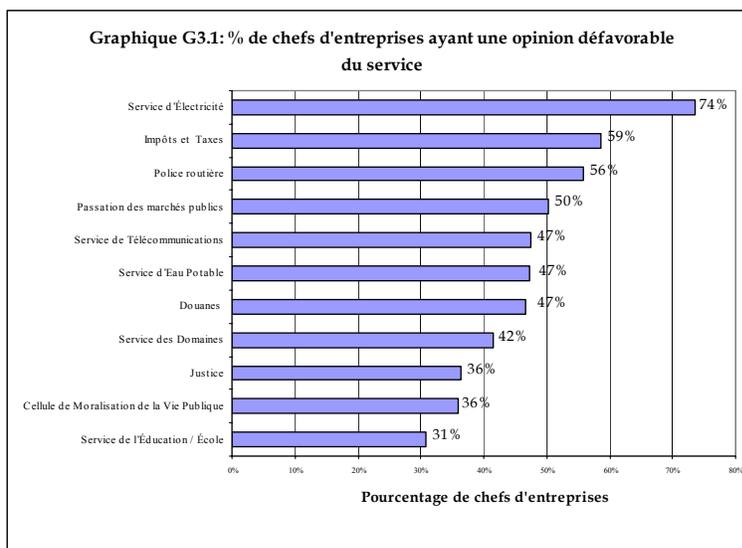
Les résultats de l'enquête ménage de 2005 montrent que la majorité (55%) des enquêtés a une opinion défavorable sur la qualité des services douaniers. Viennent ensuite, le secteur de la justice (45%), la police routière (39%), les services des impôts et taxes, la police judiciaire, le service d'électricité (28%), le service d'eau potable (26%), les travaux publics (21%), le service de l'éducation (20%), le service des collectivités locales (20%) et le service de santé (19%).



Comme on pouvait s'y attendre, le niveau d'insatisfaction auprès des personnes enquêtées en 2006 dans Cotonou et ses environs dans les services dont l'utilisation est plus grande en milieu urbain a tendance à être plus élevée qu'en 2005 sauf au niveau des services douaniers : Entre autres, on peut citer les Agences de licences (30% contre 16% en 2005), les impôts et taxes (50% contre 28%), la justice (60% contre 45%), les travaux publics (32% contre 21%), la poste (21% contre 7%), les assurances (12% contre 5%), les services d'immigration (15% contre 5%), les services de télécommunications (31% contre 11%), la police routière (61% contre 39%), la police de l'air et des frontières (35% contre 14%), les services de passation des marchés (22% contre 11%), l'Urbanisme et habitat (24 % contre 9%). De même, le niveau d'insatisfaction sur la qualité du service d'électricité auprès de l'échantillon de 2006 est de presque 69% contre 28% en 2005. Dans ce dernier cas, la variation très sensible du niveau d'insatisfaction entre les deux enquêtes peut être expliquée par l'aggravation dans le dernier trimestre de l'année 2006 du délestage électrique que subissent les populations depuis quelques années.

On note également que les taux d'aboutissement des plaintes sont généralement plus élevés à l'enquête de 2006 que ceux de l'enquête 2005. La proximité des organes centraux des services publics peut avoir joué en faveur de cette tendance.

Du côté des **entreprises**, selon le Graphique G3.1, la grande majorité (74%) des responsables affiche également une opinion défavorable par rapport au service de l'électricité. En effet, le délestage électrique auquel le pays est confronté depuis quelques mois est vraiment ressenti par les entreprises. Afin de continuer leurs activités, certaines d'entre elles sont contraintes d'utiliser des groupes électrogènes qui leur reviennent cher du fait du renchérissement des prix du pétrole. Face à ce problème, le gouvernement a pris beaucoup de mesures dont l'accélération du dossier de la connexion au Nigéria et l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour tout achat de groupe électrogène. La conjugaison de tous ces efforts a réduit quelque peu les effets du problème, mais la réalisation de l'autonomie énergétique du pays demeure la solution la plus durable.



Les autres services les plus incriminés par les responsables d'entreprises sont dans l'ordre, le service des impôts et taxes (59%) ; la police routière (56%) ; les services de passations de marchés (50%) ; le service des télécommunications, d'eau potable et des douanes (47%). Les services bancaires ou de micro finances sont les moins indexés⁶ malgré que les responsables se plaignent en premier lieu de la non disponibilité de financement.

Aussi, les responsables d'entreprises se plaignent de l'écrasante bureaucratie qu'ils doivent affronter au démarrage et presque au quotidien au cours de leurs activités. Deux tiers d'entre eux (66%) estiment que les exigences fiscales sont les formalités administratives et réglementaires les plus difficiles à satisfaire. Les entreprises de l'échantillon âgées de moins de trois ans ont connu quatre mois de formalités administratives à leur naissance. Presque la moitié (46%) des responsables d'entreprises pensent que les entreprises tous âges confondus ont dû payer un paiement non officiel pour faire avancer leur dossier d'enregistrement.

66% des responsables d'entreprises se plaignent des exigences fiscales et 46% des d'entreprises auraient été enregistrées grâce à un paiement non officiel

Le coût de la bureaucratie (27%) apparaît comme la deuxième raison de découragement des investissements après la baisse des recettes (45%). Viennent ensuite d'autres raisons (21%) comme les tracasseries administratives, la corruption etc... Pour ces différentes raisons, 23% des entreprises ont renoncé à faire des investissements au cours des trois dernières années. La majorité (51%) des responsables d'entreprises ont déclaré avoir connaissance que des investisseurs étrangers ont eu la même attitude vis-à-vis du Bénin au cours de la même période.

23% des d'entreprises auraient renoncé à investir au Bénin les trois dernières années

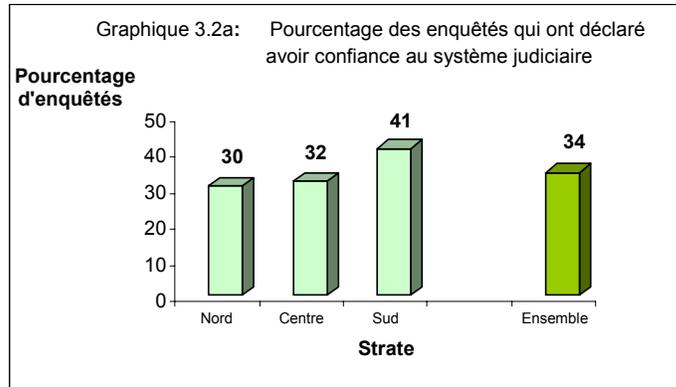
⁶ La banque commerciale et le crédit agricole recueillent 12% d'avis défavorable et la micro-finance, 20%.

3.2 Le système judiciaire

3.2.1 Opinions générales sur le système judiciaire

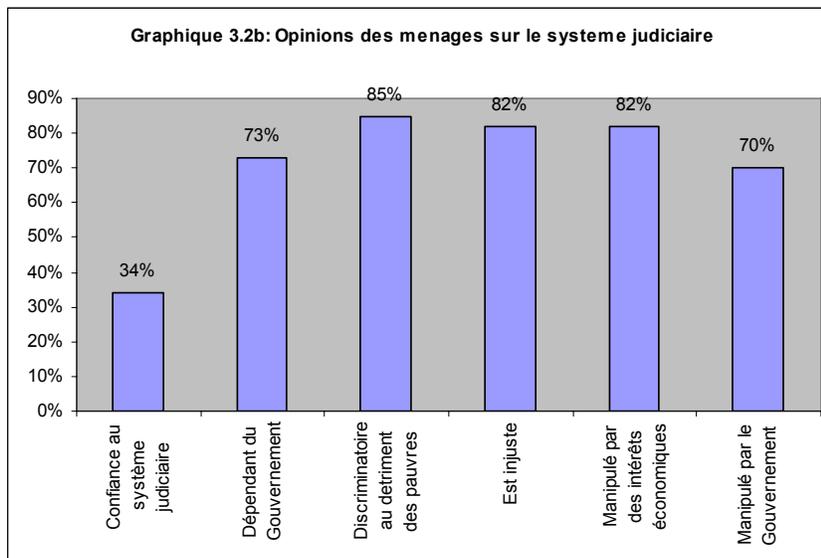
Dans ce chapitre, il sera d'abord question des opinions généralement répandues sur le système judiciaire, de son coût pour les usagers des trois dernières années, de son efficacité et des obstacles à son fonctionnement.

Selon l'enquête ménage de 2005, seulement 34% des répondants ont déclaré avoir confiance au système judiciaire. Le manque de confiance se justifie par le fait que la grande majorité des répondants le trouve discriminatoire au détriment des pauvres (85%), injuste (82%), manipulé par des intérêts économiques (82%) ou par le gouvernement (70%) et près des trois quarts (73%) des personnes interrogées pensent qu'il est totalement dépendant du gouvernement.



Les opinions défavorables sur le système judiciaire sont relativement plus nombreuses dans le Centre notamment en ce qui concerne la discrimination envers les pauvres (95%), la qualification d'injuste (93%) et de manipulation au profit des intérêts économiques (94%).

Sur presque tous ces aspects, les personnes enquêtées en 2006 ont des opinions encore plus défavorables. 35 % ont dit avoir confiance au système judiciaire avec 91% le trouvant injuste et manipulé par des intérêts économiques, 90% discriminatoire envers les pauvres, 78% manipulé par le gouvernement et 71% dépendant du gouvernement.



3.2.2 Appréciation du fonctionnement du système judiciaire

En 2005, au total 95 personnes de l'échantillon **ménages** sur 2071 (soit 5% des enquêtés) ont déclaré avoir eu des contacts avec le système judiciaire (tribunaux et auxiliaires de justice) au cours des trois dernières années. A l'enquête de 2006, 10% de l'échantillon ont fait la même déclaration. On peut donc déduire que dans les milieux urbanisés la fréquentation du système judiciaire est plus importante que dans l'ensemble du pays même si en général, le niveau est très bas.

Quarante-sept usagers du système ont eu affaire avec les tribunaux au cours des trois dernières années avec en moyenne une affaire par usager. Le nombre moyen d'affaires avec les tribunaux a tendance à être plus élevé dans le Sud (1,4), en milieu urbain (1,3),⁷ chez ceux vivant dans les ménages de très bonne condition de vie (1,4) et chez les personnes instruites du niveau secondaire ou plus (1,3).

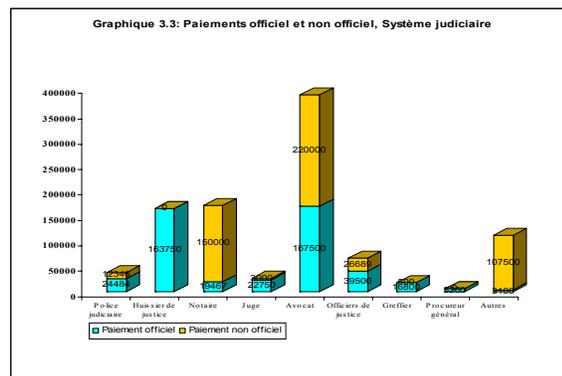
En ce qui concerne les actions auprès des auxiliaires de justice, 79 usagers en ont connu au cours des trois dernières années, avec une moyenne de 1,2 par personne. Comme pour le nombre moyen d'affaires en justice, le nombre moyen d'actions auprès des auxiliaires de justice est relativement plus élevé, dans les catégories du Sud (1,5), du milieu urbain (1,3), des personnes des ménages de très bonne condition (1,6) et des personnes instruites (1,6).

Pour les affaires ou actions déjà réglées, selon les déclarations des usagers, elles ont duré en moyenne 2,5 mois. Les plus longs délais sont enregistrés dans le Nord (3,7 mois), chez les personnes issues de ménages de très bonne condition (4,1 mois) et chez les personnes de niveau secondaire ou plus (3,9 mois).

Les usagers du Nord (41%) et ceux du milieu rural (38%) sont relativement plus informés que les autres de l'existence d'un montant non officiel qu'on peut payer pour obtenir une décision favorable.

L'enquête montre que le coût moyen officiel le plus élevé (167 500 francs C.F.A : 335\$US) est payé aux avocats. Viennent ensuite les coûts payés à l'huissier de justice (163 750 francs C.F.A : 328US\$), à l'officier de justice (39 500 francs C.F.A : 79\$US), à la police judiciaire (24 484 francs C.F.A : 49\$US), au juge (22 750 francs C.F.A : 46\$US), au notaire (19 467 francs C.F.A : 39\$US) et au greffier (16 800 francs C.F.A : 34\$US). Aucun montant officiel n'a été payé au magistrat ou au président de la cour.

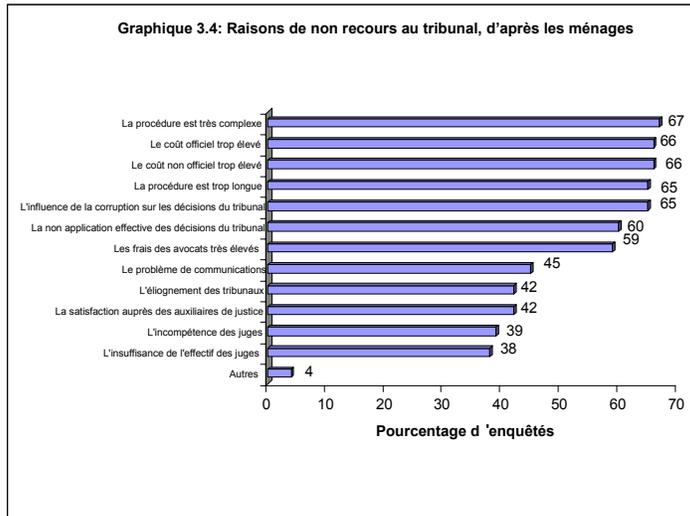
Les paiements non officiels concernent essentiellement les avocats (220 000 francs C.F.A : 440\$US en moyenne), les officiers de justice (26 689 francs C.F.A : 53\$US en



⁷ Le nombre moyen d'actions auprès des tribunaux et des auxiliaires de justice sont respectivement de 1,3 et 3,1 pour l'échantillon de 2006

moyenne) et la police judiciaire (12 346 francs C.F.A : 25\$US en moyenne)⁸. Le paiement non officiel, lorsqu'il existe, représente parfois des multiples du paiement officiel comme avec les notaires par exemple.

Les principaux facteurs considérés par les usagers interrogés en 2005 comme obstacles majeurs (« important » et très « important ») au recours des citoyens aux tribunaux sont présentés dans le graphique ci-dessous:



Les réponses de l'échantillon de 2006 identifient les mêmes facteurs comme étant des obstacles majeurs au recours aux tribunaux avec un accent plus particulier mis sur l'aspect corruption. En effet, les raisons les plus importantes de non recours données sont les frais des avocats trop élevés et l'influence de la corruption sur les décisions du tribunal (75%) suivies par le coût non officiel trop élevé (73%).

Cependant, seulement 37 enquêtés sur les 2071 de 2005 (soit 1,8%) se sont abstenus d'avoir recours aux tribunaux alors qu'ils en avaient besoin. 124 enquêtés soit 6% de l'échantillon ont pu résoudre d'importants différends sans s'y référer. Ces derniers ont déclaré avoir essentiellement utilisé les amis/famille et services de la gendarmerie/police pour régler leurs affaires. Les réponses à ce sujet sont similaires pour l'échantillon ménages de 2006. Les taux de l'enquête 2006 sont respectivement de 4% pour ceux qui se sont abstenus d'avoir recours aux tribunaux alors qu'ils en avaient besoin et 7% pour ceux qui ont pu résoudre d'importants différends sans y référer.

Il faut cependant noter qu'au vu de leurs expériences passées, un peu plus du quart (27%) des personnes du premier échantillon et 35% du deuxième n'ayant pas eu recours aux tribunaux sont décidées à s'y référer pour leurs affaires futures.

Du côté des **entreprises**, un peu plus du tiers de leurs responsables (36%) ont une opinion défavorable sur le système judiciaire, 12 % d'entre eux ont eu des griefs avec le système en 2005.

Comme les enquêtés des ménages, les entrepreneurs déplorent la manifestation du phénomène de la corruption dans l'appareil judiciaire. Ils trouvent que la longueur des procédures (81%), leur complexité (76%), les frais des avocats très élevés (73%), l'influence de la corruption sur les décisions du tribunal (71%) et le coût non officiel trop élevé (66%) sont les obstacles majeurs au recours aux tribunaux.

Les magistrats en tant que fonctionnaires du système judiciaire sont en majorité d'accord sur la bonne organisation et la performance de leurs services. Ils estiment⁹ qu'ils ont une vision claire de

⁸ Les cas ayant contribué au calcul des montants moyens non officiels sont d'effectifs inférieurs à 10 sauf en ce qui concerne la police judiciaire pour laquelle le nombre de cas est de 13. Ces montants sont donc à évaluer avec précaution

⁹ « D'accord » et « entièrement d'accord ».

leurs tâches et de leurs fonctions (70%), ils combattent la pauvreté dans l'exercice de leurs fonctions (62%) et que les citoyens sont leurs clients (81%). Cependant, la majorité (51%) d'entre eux doute que leur compétence répond au rang de chacun d'eux.

3.3 Education

3.3.1 Opinions sur le système éducatif

1305 enquêtés soit près des deux tiers (63%) de l'échantillon de 2005 sont des « parents d'élèves ». En d'autres termes, il y a au moins un élève ou étudiant dans le ménage où ces enquêtés vivent. C'est la région du Centre qui affiche le pourcentage le plus élevé 66%, contre 62% pour les autres régions du Nord et du Sud.

Il apparaît que la grande majorité (82%) des « parents » dont les enfants sont au niveau primaire est satisfaite de la qualité du système éducatif béninois. Les « parents d'élèves » du Centre et ceux de conditions de vie précaires «mauvaise et très mauvaise » affichent les plus faibles niveaux de satisfaction mais qui dépassent quand même les 75%. En appréciant l'évolution du niveau primaire les trois dernières années, les parents d'élèves ne semblent pas satisfaits (38%).

On note aussi que le nombre moyen d'heures de cours par jour de 6,1 par jour, est presque le même pour toutes les catégories d'enquêtés.

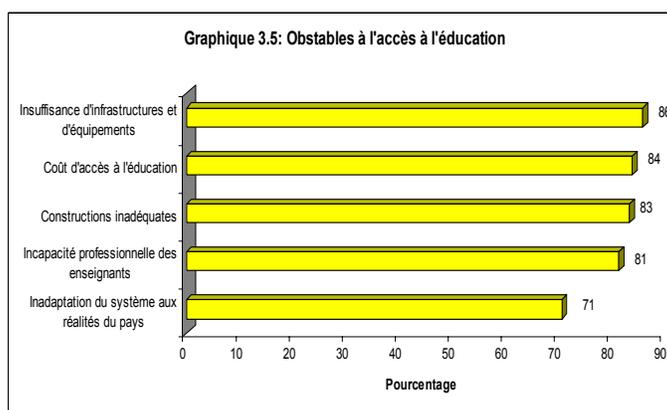
Les parents des élèves au niveau secondaire sont relativement plus satisfaits de la qualité du système éducatif. Dans l'ensemble, il a été enregistré 86% d'opinions favorables. Cet avis est relativement plus répandu chez les personnes de niveau secondaire ou plus et chez ceux des ménages de très bonne condition de vie (90%).

Cependant, moins de la moitié (43%) des parents d'élèves dont les enfants sont au niveau secondaire sont satisfaits de l'évolution du système durant les trois dernières années.

Selon leurs déclarations, le nombre moyen d'heures de cours par jour reçus par leurs enfants est égal à 6,5 heures. On note également que ce nombre connaît une faible variation d'une catégorie d'enquêtés à l'autre tout en restant conforme à la norme du ministère de l'éducation.

3.3.2 Principaux obstacles à la scolarisation dans le système éducatif

Dans l'ensemble, les enquêtés « parents d'élèves » pensent que les obstacles majeurs à la scolarisation sont dans l'ordre d'importance, le manque d'infrastructures et d'équipements (86%), le coût d'accès à l'éducation (84%), l'inadéquation des constructions (83%), l'incapacité professionnelle des enseignants (81%) et l'inadaptation du système aux réalités du pays (71%).



L'ordre d'importance varie selon le niveau considéré. Au niveau primaire, après le manque d'infrastructure et d'équipement (86%), c'est l'inadéquation des constructions qui suit avec 83% et viennent après, l'incapacité professionnelle des enseignants (82%), le coût d'accès (81%) et l'inadéquation du système éducationnel (69%). Du côté de l'enseignement secondaire, le coût de l'accès (88%) est le premier obstacle. Viennent ensuite, le manque d'infrastructure et d'équipement (85%), l'inadéquation des constructions (84%), l'incapacité professionnelle des enseignants (81%) et l'inadéquation du système éducationnel (71%).

En plus des obstacles cités plus haut, la corruption s'annonce également à la porte du système éducatif beaucoup plus dans les structures publiques où on note des frais supplémentaires de contribution, aussi bien des cadeaux qu'une faible incidence de paiements pour obtenir le passage en classe supérieure

Près de la moitié (48%) des parents d'élèves de l'enseignement public ont déclaré payer des frais supplémentaires de contribution. En moyenne ces frais tournent autour de 7 397 francs C.F.A (15\$US, environ 27% du salaire minimum) au niveau primaire et 23 597 francs (47\$US, environ 86% du salaire minimum) au cours secondaire. Aussi, il a été noté que quelques parents (0,7%) ont payé pour le passage en classe supérieure. Ce phénomène encore très embryonnaire existe aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement public. Cette tendance risque d'aggraver le coût de l'accès à l'éducation dont les populations se plaignent déjà et à terme, elle pourrait compromettre la scolarisation des enfants de parents pauvres.

3.3.3 Opinions des fonctionnaires du système éducatif

Les enseignants du primaire sont très optimistes quant au niveau organisationnel de leur système. Ils estiment qu'ils ont une vision claire de leur mission (81%), qu'ils participent à la lutte contre la pauvreté (58%), qu'ils sont au service des citoyens (76%) et que la compétence correspond au rang de chacun (56%).

Au niveau de l'enseignement secondaire, on retrouve le même optimisme sur le plan organisationnel. Les enseignants du secondaire pensent avoir une vision claire de leurs tâches et de leurs fonctions (77%), leur mission contribue à combattre la pauvreté (60%) et les citoyens sont leurs clients (74%). Mais la moitié (50%) doute que la compétence correspond au rang de chacun.

3.4 Santé

3.4.1 Opinions sur le système de santé

Le questionnaire individuel a permis de recueillir l'appréciation et l'expérience des enquêtés par rapport à la qualité des services de santé (le personnel, les prestations, les locaux et les équipements).

Sur les 2071 personnes enquêtées des ménages en 2005, 1373 soit 66% ont reconnu qu'un membre de leur ménage a fréquenté une structure du système sanitaire dans les 12 mois précédant l'enquête. En 2006, 71% des enquêtés de Cotonou et ses environs ont déclaré que des membres de leur ménage ont fréquenté les services de santé dans les douze derniers mois avant l'enquête.

D'une façon générale, les usagers du système sanitaire sont dans une grande majorité (87%) satisfaits de la qualité du système sanitaire. Mais les trois quarts (75%) d'entre eux affichent

leur déception quant au niveau du coût des prestations et seulement 41% des usagers sont satisfaits de l'évolution de sa qualité dans les trois dernières années.

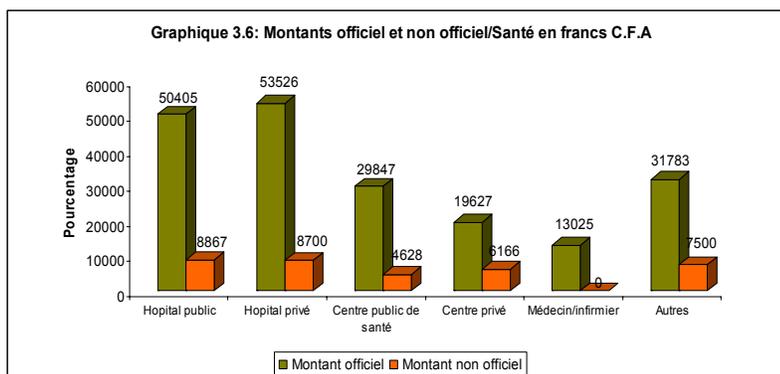
Le personnel, les prestations et les locaux enregistrent les plus meilleurs scores de satisfaction (au moins 94%) ainsi que les équipements (93%). Cette satisfaction exprimée tient beaucoup plus du fait de la disponibilité globale des centres de santé que de celle des services spécifiques et de leur accès. En effet, selon l'Enquête Démographique et de Santé de 2001¹⁰, les deux tiers (66%) des femmes interrogées ont déclaré disposer d'une formation sanitaire publique dans un rayon d'un kilomètre. Selon la même source, le niveau de disponibilité des services devient très faible quand on s'intéresse aux services spécifiques (hôpital : 25%, Centre de Santé Maternelle et Infantile : 32%, pharmacie : 25%). En dehors du coût, d'autres aspects tel que l'accès aux médicaments essentiels mériteraient aussi d'être abordés dans des études à venir.

3.4.2 Appréciation du coût des prestations sanitaires et suggestions pour améliorer la qualité du système sanitaire

Le coût des prestations est le principal point d'insatisfaction (75%) des usagers du système sanitaire. La collecte d'informations relatives au coût permet d'approfondir cet aspect de l'accès au système sanitaire.

Les usagers des 12 derniers mois ont payé en montant officiel, une moyenne de 50405 francs C.F.A (101\$US) dans les hôpitaux publics, 53526 francs (107\$US) dans les hôpitaux privés/confessionnels, 29847 francs (60\$US) dans les centres de santé publics et 19627 francs C.F.A (39\$US) dans les cliniques privées et cabinets médicaux.

Certains usagers, 78 sur les 1373 au total (soit 6%), ont affirmé avoir payé des montants non officiels dont les moyennes varient de 4 628 à 8 867 francs C.F.A (9\$US à 18\$US).



C'est dans les centres privés que le pourcentage du coût moyen non officiel est relativement très élevé par rapport au montant officiel (31%). Dans les hôpitaux publics ce pourcentage est de 18% et de 16% dans les centres de santé publics de même que dans les hôpitaux privés. Apparemment rien n'est payé comme montant non officiel auprès des médecins/infirmiers traitant.

C'est dans le Sud que les prestations semblent plus chères notamment au niveau des hôpitaux publics et privés/confessionnels. Par contre, les prestations au niveau des centres de santé publics y sont relativement moins

Tableau 3.12 : Montants par strate

Strate	Montant officiel	Montant non officiel	Montant Non Officiel comme % du M. Officiel
Nord	36812	4541	12%
Centre	32667	688	2%
Sud	44991	8167	18%
Ensemble	37477	6868	18%

¹⁰ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) et ORC Macro, 2002. Enquête Démographique et de Santé au Bénin. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique et ORC Macro.

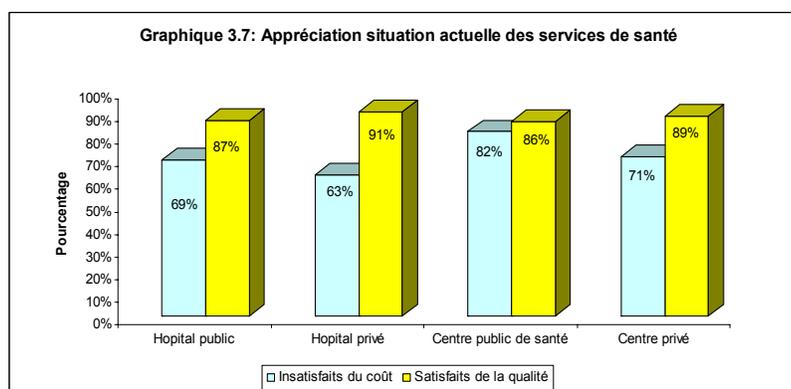
chers. Le pourcentage de montant non officiel moyen par rapport au montant officiel au Sud (18%) est plus élevé que ceux des autres strates. Ce qui renchérit encore plus le coût des soins médicaux dans le Sud où le montant officiel est déjà le plus élevé.

Les personnes sans ou de faibles revenus paient les coûts non officiels les plus élevés. Ceci pourrait limiter encore plus leur accès aux soins de santé compte tenu de leur situation économique déjà précaire. En termes de pourcentage du montant officiel à payer, les salariés à revenus inférieurs au SMIG (27500 F CFA : 55\$US), paient 23% de montant non officiel tandis que les autres de revenus supérieurs paient 8% à 16% du montant officiel.

Tableau 3.2 : Montants par niveau de revenu

Revenu mensuel	Montant officiel	Montant non officiel	Montant Non Officiel comme % du M. Officiel
Moins de 27500 FCFA	32202	7516	23%
27500-50000	30436	4850	16%
50000FCFA +	48205	4056	8%
Sans revenu	48464	7571	16%
Ensemble	37477	6868	18%

Le poids des paiements non officiels peut contribuer à aggraver l'insatisfaction de la plupart des usagers vis-à-vis des coûts des services de santé. Les trois quarts (75%) des enquêtés ne sont pas satisfaits du coût des prestations sanitaires. Les niveaux

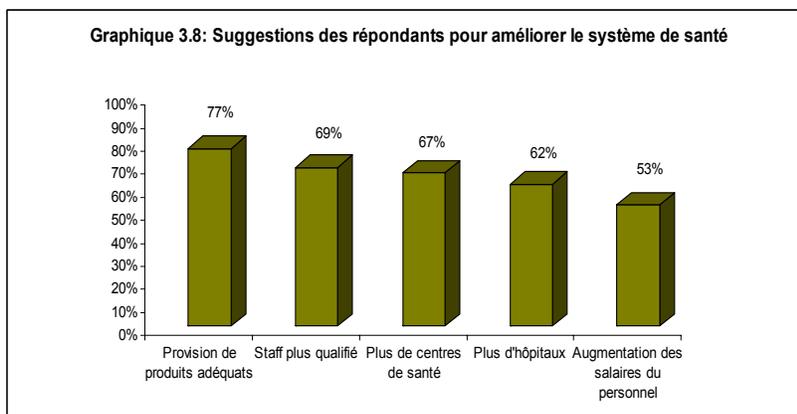


de non satisfaction les plus élevés sont enregistrés au niveau du centre public de santé¹¹ (82%), particulièrement dans les centres publics de santé du Centre (89%) et du Sud (79%). Les niveaux de non satisfaction les moins élevés sont relevés dans le Nord pour les cliniques privées/cabinets médicaux (50%) et des hôpitaux privés/confessionnels (52%). En effet, cette dernière catégorie de structures sanitaires est réputée fournir des prestations moins chères.

Dans l'ensemble, seulement 41% des usagers sont satisfaits de l'évolution de la qualité du secteur public de la santé ces trois dernières années. Comme on devait s'y attendre, il y a relativement plus de satisfaits chez ceux qui fréquentent le secteur public de la santé (48% pour le centre public de santé et 36% pour hôpital public) que chez ceux fréquentant le secteur privé (32% pour clinique privée et 27% pour hôpital privé). C'est le secteur public qui dispose des plus importantes structures sanitaires de référence au Bénin.

Compte tenu de l'évolution récente du système sanitaire, les usagers suggèrent une amélioration du système sanitaire par les actions suivantes : l'approvisionnement adéquat des formations sanitaires en produits (77%), la formation du staff qualifié (69%), la construction de nouveaux centres de santé (67%), la construction de nouveaux hôpitaux (61%) et l'augmentation des salaires des travailleurs du système (52%). Les usagers souhaiteraient certainement que les autorités prennent en compte ces dimensions par crainte de voir la qualité des services de santé continuer à se détériorer à l'instar de l'évolution constatée les trois dernières années.

¹¹ Ce sont des centres de l'Etat les plus fréquentés



3.4.3 Opinions des fonctionnaires du secteur de la santé

A l'instar des autres fonctionnaires, ceux du secteur de la santé apparaissent aussi très confiants en ce qui concerne l'organisation de leurs services. Ils sont en majorité (68%) d'accord qu'il y a une vision claire de leurs tâches et de leurs fonctions et que les citoyens sont leurs clients (77%). Mais en ce qui concerne la contribution à la lutte contre la pauvreté et la correspondance de la compétence au rang de chacun, ils sont divisés en deux groupes de même importance (50%).

3.5 Appréciation des autres services publics

Les autres services publics essentiels faisant partie du quotidien des populations sont : les infrastructures routières (notamment la route qui relie le domicile au lieu de travail), l'électricité, l'eau potable et le téléphone.

Les infrastructures routières

En ce qui concerne la route, plus des deux tiers (69%) des usagers estiment que la voie d'accès à leur domicile est en mauvais état. Cet indicateur est plus élevé que la moyenne dans le Sud (82%). Les deux autres régions Nord et Centre affichent respectivement 61% et 65% d'usagers non satisfaits de l'état de leurs voies d'accès.

69 % des usagers estiment que la voie d'accès à leur domicile est en mauvais état. Ce chiffre atteint 82% dans le Sud.

Le nombre moyen de mois de praticabilité des voies est de 8 mois. La période de praticabilité des voies est beaucoup plus courte dans le sud plus arrosé que les autres régions (le sud connaît deux saisons pluvieuses au cours de l'année). Dans le sud beaucoup d'endroits restent inondés sur une bonne partie de l'année. Le nombre moyen de mois de praticabilité est seulement de 5 mois dans le Sud contre 9 mois pour les autres régions. Pendant la saison des pluies, on observe généralement une augmentation des coûts de transport ou même un enclavement total de certaines zones. Dans la plupart des cas, cette situation rend difficile les évacuations sanitaires et l'écoulement des produits agricoles des villages enclavés vers les marchés.

Trois quarts (77%) des usagers déclarent qu'il existe des moyens de transport sur les voies. Ce pourcentage est beaucoup plus fort dans le Centre (98%) que dans les autres régions (72% dans le Sud et 60% dans le Nord). Si dans le Sud, la raison de la non disponibilité de transport en commun sur les voies peut être attribuée à la non praticabilité des voies en toutes saisons, dans le Nord elle doit être due au manque prononcé de moyen de transport.

L'électricité

Dans le pays, l'électricité est presque exclusivement distribuée par la compagnie nationale SBEE (Société Béninoise d'Energie Electrique) dont le réseau ne couvre pas tout le pays. Sa production est insuffisante pour couvrir tous les besoins en électricité. La plupart des ménages se rabattent vers des moyens rudimentaires pour assurer l'éclairage (lampions, lanternes, et autres). Quelques ménages qui en ont la possibilité utilisent des groupes électrogènes.

Seulement 20% des enquêtés sont connectés au réseau de la SBEE. C'est le Sud qui affiche le pourcentage le plus élevé de connectés avec 33% contre respectivement 11% et 19% pour le nord et le centre. Un pourcentage important (43%) des abonnés n'ont pas confiance à l'alimentation en électricité publique. Dans le Sud plus couvert par le réseau public, presque les deux tiers (65%) des abonnés n'ont pas confiance à l'alimentation en électricité publique. Dans le Nord, cet indicateur est environ deux fois moins élevé que celui du Sud (34%) et dans le Centre il est de 12%.

Seulement 20% des personnes de l'échantillon sont connectés au réseau électrique de la SBEE et 43% des abonnés n'ont pas confiance en l'alimentation en électricité publique.

En ce qui concerne le versement de pots de vin, on obtient une fréquence de demandes de paiement non officiel¹² de 14% pour les entreprises ayant eu contact avec la SBEE dans les 12 mois précédant l'enquête¹³.

L'approvisionnement en eau potable

L'eau est une denrée très importante dans la vie d'un homme. Sa disponibilité et sa qualité sont des éléments indispensables à la santé des populations. Au Bénin, malgré tous les efforts déployés jusqu'aujourd'hui, pour beaucoup, l'accès à l'eau potable reste limité.

La majorité (53%) des personnes interrogées juge sa disponibilité satisfaisante. Les pourcentages de personnes satisfaites sont peu élevés chez les personnes de très mauvaise condition de vie (38%) et celles de la strate du Nord (43%). En ce qui concerne la satisfaction par rapport à la quantité et la qualité, la tendance est presque la même.

L'Etat béninois dispose d'une compagnie nationale SONEB (Société Nationale des Eaux du Bénin) dont la mission est de fournir de l'eau potable aux populations. D'après l'enquête de 2005, seulement 7% des personnes de l'échantillon sont abonnés au réseau de distribution d'eau de la SONEB. Ce taux est particulièrement faible dans le Centre (4%). Les principaux bénéficiaires de ce service d'eau sont les enquêtés du Sud (12%)

7% des personnes de l'échantillon sont connectés au réseau de distribution d'eau de la SONEB. 12% ont déclaré payer des pots de vin pour s'assurer la fourniture de l'eau

Parmi les abonnés au réseau de la SONEB, 12% ont déclaré payer des pots de vin pour s'assurer la fourniture de l'eau et 6% de ces derniers ont déclaré arriver à réduire leur facture en payant des pots-de-vin.

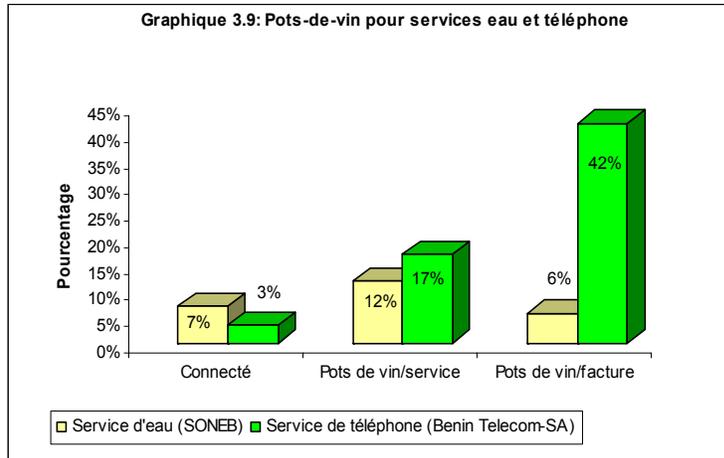
¹² La fréquence de paiement non officiel est le rapport en pourcentage du nombre de contacts avec paiement non officiel et le nombre de contacts dans les 12 mois précédents.

¹³ L'information sur le versement de pot-de-vin dans le service de l'électricité n'a pas été collectée par l'enquête pour les ménages

Dans l'échantillon des ménages plus urbanisé de 2006, le taux d'abonnement à la SBEE atteint 23% dont 8% on eu à payer des pots de vin pour s'assurer le service et pour 12% (2 d'entre eux), la facture a été réduite en conséquence.

Le téléphone

Le réseau de ligne de téléphone public était géré par l'Etat avant d'être confié récemment à Bénin Télécom.SA qui est une société de droit semi privée. Au Bénin, seuls 3% des enquêtés sont connectés au réseau de ligne téléphonique. Parmi eux 17% ont déclaré payer des pots-de-vin pour s'assurer la confiance du service et 42% de ces derniers ont déclaré que ce versement assure la réduction de la facture de téléphone



Près de la moitié (47%) des entreprises ont une opinion défavorable des services de télécommunications et 25% d'entre eux ont eu des griefs contre ce service dans l'année précédente.

3.6 Usagers découragés

Dans l'esprit de cette étude, les usagers découragés sont ceux qui bien qu'ayant des griefs contre au moins un des services, ne se sont pas plaints et ont décidé ne plus avoir recours à ces services même en cas de besoin.

Au niveau des ménages, il y a eu relativement plus de griefs durant l'année précédente à l'encontre des services douaniers et des services d'électricité. Pour les griefs relatifs à ces deux prestataires, la plupart des enquêtés victimes se sont plaints (49% pour la Douane et 57% pour l'électricité). Seule une plainte contre les services douaniers a eu un effet quelconque, tandis que pour le service d'électricité, aucune plainte n'a abouti.

Lorsque l'on note des dysfonctionnements au niveau de certains services publics, il est de coutume que des usagers se rapprochent d'un fonctionnaire de ce service compte tenu de sa position ou des liens (d'amitié, de famille) ou tout simplement dans le but d'obtenir plus rapidement le service requis. On peut penser que les usagers découragés ont déjà utilisé cette possibilité. A la question de savoir « Avec quelle fréquence peuvent-ils habituellement aller auprès d'un fonctionnaire ou de son supérieur pour obtenir le traitement correct sans avoir recours aux paiements non officiels si un fonctionnaire agit contre les règles », il a été constaté que :

- a. Huit usagers découragés sur dix (80%) n'ont jamais emprunté cette voie ou n'ont rien répondu par rapport à cette question
- b. Les autres 20% d'usagers découragés ont quelque fois eu recours à cette pratique.

Les plus forts pourcentages d'usagers découragés sont enregistrés au niveau des services de santé/hôpital (11%), des services douaniers (10%), des impôts et Taxes (9%), des travaux publics et du crédit agricole (8%).

En ce qui concerne les services de santé, la principale raison du non recours est l'incapacité de payer le coût (4 découragés sur 12), tandis que pour les services douaniers, la plupart des découragés disent qu'ils savaient qu'on ne ferait pas ce dont ils avaient besoin (4 sur 11), suivie de l'incapacité à payer le coût officiel (2 usagers découragés sur 11). Au niveau des Impôts, trois raisons reviennent avec la même fréquence (2 découragés sur 10). Il s'agit de la non disponibilité de temps, de l'incapacité de payer le coût non officiel et de l'ignorance de la personne à qui s'adresser.

4 sur 12 usagers découragés des services de la santé ont évoqué comme raison principale leur incapacité à payer pour leurs soins

Les dépenses supplémentaires à payer chaque fois pour s'assurer la fourniture du service est en moyenne de 99 167 francs C.F.A (198\$US) pour les douanes, 54 333 francs (108\$US) pour les services des Impôts.

Du côté des entreprises, les services ayant enregistré les plus grands nombres de griefs sont l'électricité (36%), les impôts et taxes (31%), le service de télécommunications (25%). Moins de 50% des responsables d'entreprises ayant eu des griefs contre ces services se sont plaints : pour l'électricité (39%), impôts et taxes (34%) et les télécommunications (44%).

La majorité des plaintes a eu d'effets au niveau des travaux publics (sur 3 plaintes enregistrées, 2 ont abouti), de la banque commerciale et des grands projets (une plainte sur deux enregistrées a abouti). Mais au niveau des services les plus indexés par les entrepreneurs, moins du quart des plaintes ont abouti. Au niveau du service d'électricité, 18% des plaintes ont eu un effet quelconque, 19% pour les impôts et taxes et 20% au niveau du service de télécommunications.

3.7 Gestion du budget et des ressources humaines

La performance d'un service public dépend dans une grande mesure de la manière dont son budget et son personnel sont gérés. Les opinions recueillies auprès des fonctionnaires interrogées dans le cadre de l'enquête ont permis d'apprécier la situation de la gestion de ces types de ressources dans le secteur public béninois.

La gestion du budget

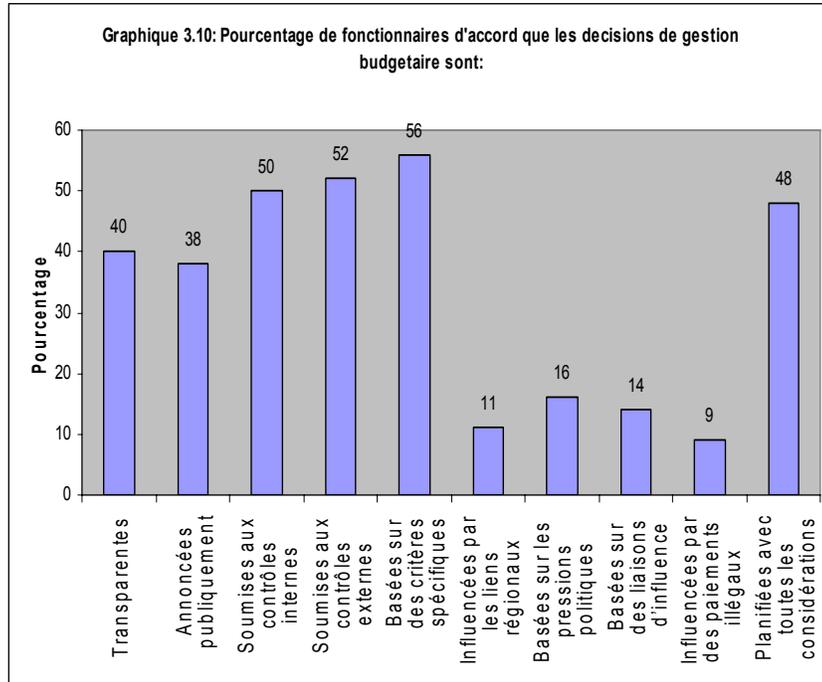
Une manière d'assurer la transparence dans la gestion budget peut être l'engagement de la grande partie du personnel dans sa détermination et son exécution. Vingt-sept pour cent des fonctionnaires interrogés ont indiqué qu'ils ont une responsabilité conséquente dans les questions budgétaires (sa préparation, son exécution et son évaluation) au sein de leurs services. Le fait que seulement 29% des fonctionnaires connaissent les montants de crédits alloués à leurs services est un facteur aggravant de leur isolement de la gestion de la chose publique.

27% des fonctionnaires ont une responsabilité dans les questions budgétaires et 29% connaissent les crédits alloués à leur service

C'est une situation qui ne favorise donc pas la transparence dans la gestion des services publics même si près de 8 fonctionnaires sur 10 (79%) reconnaissent que l'exécution des dépenses est contrôlée dans leurs services. Aussi, 60% des personnes interrogées jugent efficaces les contrôles de ces dépenses. Par ailleurs, une proportion non négligeable (26%) de fonctionnaires reconnaissent qu'il y a eu des irrégularités (détournements ou autres types d'abus des ressources budgétaires) dans leurs services ces trois dernières années.

26% des fonctionnaires reconnaissent des irrégularités dans l'utilisation des fonds de leurs services au cours des trois dernières années

En vue de garantir une gestion saine, les décisions liées à l'exécution budgétaire doivent être transparentes, annoncées publiquement, soumises aux audits internes et externes, basées sur des critères spécifiques bien définis, sans influence ethnique/régionale, politique ou institutionnelle. Aussi, elles doivent être débarrassées de l'influence des paiements illégaux et



planifiées selon les règles institutionnelles. Des opinions générales émises par les fonctionnaires de l'échantillon, il ressort que la majorité des personnes interrogées sont d'accord que les décisions de gestion budgétaire au sein de leur service sont basées sur des critères spécifiques (56%), soumises aux contrôles externes (52%) et internes (50%). Mais, ils sont relativement moins nombreux à reconnaître que ces décisions sont planifiées avec toutes les considérations (48%), prises de manière transparente (40%) et annoncées publiquement (38%). Enfin, on constate que les décisions de gestion budgétaires au sein des services publics sont très peu gangrenées par les paiements illégaux (9%), par les liens régionaux ou ethniques (11%), par les liaisons d'influence (14%) ou par les pressions politiques (16%).

La gestion du personnel du secteur public

La qualité de la gestion du personnel ou des ressources humaines au sein d'une institution fut elle privée ou publique peut aussi déteindre sur sa performance. Il est donc nécessaire que les responsables des institutions se donnent des attitudes et réflexes pour réaliser de bons recrutements, de bonnes évaluations des éléments de leur personnel suivant des principes d'équité et de transparence afin d'entretenir une bonne ambiance de travail au sein de leurs services.

Dans le cadre de cette étude, la situation de la gestion du personnel du secteur public béninois sera analysée à partir des opinions et expériences collectées sur les conditions de recrutement, des évaluations, des sanctions et des récompenses.

Les recrutements au sein d'un service public doivent être débarrassés de toutes influences et doivent se réaliser selon des principes basés sur les compétences, la motivation et l'amélioration de la performance de l'équipe de travail. La personne recrutée serait plus efficace, si sa candidature a été motivée par connaissance de la description du poste pour lequel elle a postulé. A partir des données recueillies, on apprend que

64% des fonctionnaires sont entrés en fonction sans avoir connaissance de la description écrite de leur poste

près des deux tiers (64%) des fonctionnaires interrogés n'ont pas eu connaissance de la description écrite de leur poste avant d'entrer en fonction ou même juste après leur prise de fonction. Cela voudrait dire que la connaissance des tâches liées au poste ne se fera que progressivement au cours de l'exercice de la fonction à l'école du chef hiérarchique ou des collègues trouvés sur place ou à la lecture des textes. Même si les textes précisent souvent les rôles des responsables de services, ils ne sont pas toujours exhaustifs en ce qui concerne les autres membres du personnel et sur les réponses à donner à certaines situations spécifiques. Dans une telle circonstance, l'atteinte d'un certain niveau de performance du nouveau recru ne peut que traîner dans le temps.

On note que 20% des fonctionnaires de l'échantillon ont déclaré qu'ils connaissaient des gens au sein de leur service avant leur prise de fonction.

On peut sur cette base être tenté d'avancer que les recrutements dans le secteur public béninois seraient peu entaché de favoritisme. Cependant, si les personnes interrogées sont en grande majorité d'accord que les éléments comme le niveau d'instruction (69%) et l'âge (67%) entrent en ligne de compte, elles sont moins nombreuses à penser que l'expérience, le mérite et la compétence (47%) sont pris en compte et que les vacances de poste sont publiées (37%). En effet, il est possible que l'information des vacances se transmette à travers les rumeurs surtout en ce qui concerne le recrutement de contractuels et d'occasionnels. Ces types de personnel se retrouvent actuellement dans le personnel du secteur public dans l'attente d'une éventuelle intégration au personnel permanent. Les recrutements de fonctionnaires réguliers sont rares depuis la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels. Ils portent sur de petits effectifs et les annonces sont juste affichées sans diffusion sur les ondes des médias. Ce n'est pas nécessairement le service concerné qui annonce le recrutement de son personnel.

Tableau 3.3 : Pourcentage de fonctionnaires d'accord que :	% de fonctionnaires
Les vacances de poste sont publiées	37,1
L'expérience, le mérite et la compétence sont pris en compte	46,5
Le niveau d'instruction est pris en compte	69,4
L'âge du candidat est pris en compte	67,0
Les recrutements sont faits selon les quotas départementaux	29,9
Les recrutements sont influencés par les milieux des affaires et associations	28,8
Les recrutements sont influencés par les pressions politiques	34,6

Aussi, les fonctionnaires de l'échantillon ne semblent pas d'accord que le principe de recrutements par quotas départementaux institué depuis l'avènement du gouvernement défunt est observé au cours des recrutements dans la fonction publique. Moins de 30% des fonctionnaires enquêtés sont d'accord avec cet état de choses. Ils sont presque autant (29%) à être d'avis que les recrutements dans le secteur public sont influencés par les milieux d'affaires et 35% par les pressions politiques.

D'après les résultats obtenus, 27% des fonctionnaires ont déclaré n'avoir pas participé à une formation au cours des trois dernières années. Seulement 34% d'entre eux ont moins de 10 ans d'ancienneté au service de l'Etat.

Environ trois fonctionnaires sur dix (29%) ont déclaré n'avoir jamais été évalué par écrit. 40% de ces derniers ont moins de 10 ans d'ancienneté.

27% des fonctionnaires n'ont pas suivi une formation au cours des trois dernières années et seulement 29% ont déclaré n'avoir jamais été évalué par écrit

Au titre des actions disciplinaires au sein des services publics, 67% des fonctionnaires enquêtés accueilleraient favorablement l'application du système de « l'avancement au mérite » si l'administration était dépolitisée. Ils sont en majorité (57%) d'accord que la discipline est appliquée dans leur service, mais ils déplorent l'existence d'une certaine impunité puisqu'ils deviennent moins nombreux à penser que les fonctionnaires sont régulièrement sanctionnés pour des comportements non professionnels (26%), pénalisés pour leur faible performance (18%), que les plus méritants sont récompensés (26%), même si une proportion importante (46%) d'entre eux ont confiance en l'efficacité des sanctions.

CHAPITRE IV : CORRUPTION ET INTEGRITE DES ORGANISATIONS PUBLIQUES

4.1 Opinion publique au sujet de la corruption

Les ménages

Les précédents chapitres, ont montré que la corruption touche les services publics. Cet état de chose ne peut qu'avoir un effet négatif sur l'accès et de la qualité des services essentiels au détriment des plus pauvres. Peu à peu, la corruption devient plus répandue et s'accompagne d'un manque de confiance dans les capacités du gouvernement à assurer la fourniture des services publics essentiels. Les populations ont à travers cette enquête exprimé des griefs auxquels il faut trouver très vite de réponses pour s'assurer le respect des droits humains et sociaux de la population, l'accomplissement des engagements pris par le gouvernement comme les objectifs de développement du millénaire, et le développement durable du pays et la recherche de solutions pour lutter contre la corruption. De telles actions seraient un choix salubre pour la pérennisation et l'enracinement de nos institutions démocratiques.

Plus de 9 enquêtés sur 10 (93%) ont déclaré que la corruption est un problème «sérieux » au Bénin en 2005.

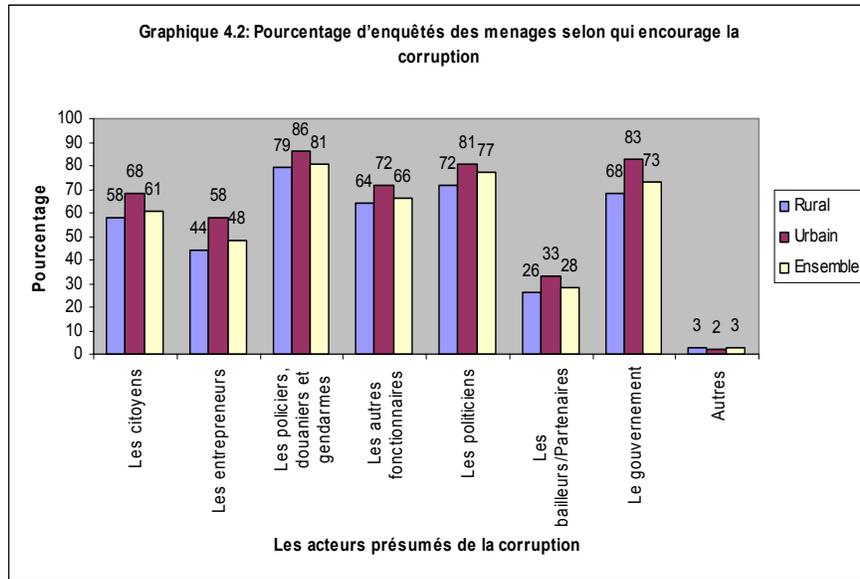
Appréciant l'évolution du phénomène depuis les trois dernières années, 79% des personnes interrogées pensent que la corruption devient de plus en plus préoccupante.

D'un autre côté, ils sont relativement nombreux à ne pas faire confiance au gouvernement dans la lutte contre le fléau. On note que 72% des personnes interrogées doutent de la sincérité du gouvernement à lutter contre la corruption. A l'enquête de 2006 dans Cotonou et ses environs, cet indicateur est tombé à 45%. Ceci pourrait dénoter une certaine confiance au nouveau gouvernement installé en avril 2006 surtout pour sa détermination à lutter contre le phénomène.

En appréciant la stratégie de lutte contre la corruption au Bénin, la majorité (56%) des enquêtés des ménages affirme qu'elle n'est pas efficace. En ce qui concerne l'assistance internationale en appui aux efforts du gouvernement dans le cadre de sa mise en œuvre, moins de la majorité (41%) pense qu'elle est efficace.

Parmi les acteurs présumés de la corruption, les enquêtés des ménages indexent les policiers, gendarmes et douaniers (81%) suivis par les politiciens en général (77%) et le gouvernement (73%). Les enquêtés se voient quand même comme faisant partie du problème puisque 61% d'entre eux identifient les citoyens comme étant des acteurs qui encouragent la corruption au Bénin.

Opinion	Pourcentage d'enquêtés		
	Rural	Urbain	Ensemble
La Corruption est un problème préoccupant	91,5	95,6	92,7
La corruption est plus préoccupante qu'il y a 3 ans	76,7	84,9	79,1
Manque de sincérité du gouvernement	67,2	84,0	72,0
La stratégie de lutte contre la corruption est inefficace	53,0	64,3	56,2
L'assistance internationale contre la corruption est inefficace	37,8	47,5	40,6



Les fonctionnaires

Les fonctionnaires pensent de façon générale que la corruption est moins répandue¹⁴ qu'il y a trois ans quelque soit le milieu considéré : au niveau du gouvernement (12% aujourd'hui contre 90% il y trois ans), au sein de leurs propres services (6% contre 30%), parmi les hommes d'affaires (48% contre 88%), parmi les investisseurs étrangers (15% contre 49%), les organisations internationales (9% contre 23%), parmi les ménages (10% contre 23%).

En effet, la détermination du nouveau gouvernement dans la lutte contre la corruption reste inflexible et on peut espérer une diminution notable du phénomène à l'avenir si cette tendance se maintient. Le mouvement amorcé au niveau du gouvernement avec l'institution d'une charte de gouvernement où l'intégrité occupe une place importante, a certainement des influences positives sur les autres milieux car lorsque l'exemple vient d'en haut, il devient un modèle et le reste ne peut que le suivre.

En ce qui concerne l'ampleur actuelle du phénomène, les opinions exprimées par les fonctionnaires tendent beaucoup plus à culpabiliser les hommes d'affaires béninois que les autres catégories. Près de la moitié (48%) des fonctionnaires estiment que la corruption est répandue chez les hommes d'affaires contre seulement 6% pour les services publics. En vérité cependant, dans le domaine, les fonctionnaires sont les principaux partenaires des hommes d'affaires. Dans le tandem corrupteur - corrompu, les deux partenaires sont reprochables.

Dans la même veine, seule une petite majorité des fonctionnaires reconnaît l'existence de pratiques de pots-de-vin pour obtenir des services publics (55%) avec 26% qui la qualifie de négligeable. Moins de la moitié d'entre eux reconnaissent l'existence de la pratique de pots-de-vin pour contourner les règles (44%), pour corrompre les décisions légales (43%), ou pour obtenir un contrat (48%).

¹⁴ D'après les réponses : « répandue » et « extrêmement répandue ».

Les responsables des entreprises

Selon les chefs d'entreprises interrogés, la corruption se manifeste très souvent et de façon générale dans les rapports avec les services publics (80%), et plus précisément dans les demandes d'obtention de licence et permis (72%), dans les procédures d'obtention de contrat avec les institutions de l'Etat (81%), au moment de la mise à jour de la situation fiscale (64%) et lors des poursuites légales dans une branche judiciaire (58%).

4.2 Les Institutions de l'Etat

Le chapitre III a permis de constater que la corruption a fait son apparition dans les secteurs clé de la vie des citoyens. Ainsi, selon les déclarations des enquêtés des ménages des paiements non officiels ont été faits aux niveaux des systèmes judiciaire, éducatif, sanitaire et au niveau des autres services comme l'électricité, l'eau et le téléphone. Ces paiements non officiels représentent une charge importante pour les citoyens les moins favorisés, affectant du coup leur niveau de vie.

Le présent chapitre présente les problèmes de corruption et d'intégrité dont se plaignent les populations au niveau national.

Les 11 principales institutions les plus corrompues, comme indiquées par les répondants sont listées dans le tableau ci-contre. Selon l'enquête 81% des personnes enquêtées dans **les ménages** en 2005 ont indiqué que les partis politiques sont parmi les institutions les plus corrompues. L'administration des douanes suit avec 79% d'opinions défavorables. Arrivent ensuite, les membres du parlement (75%), les ministres et l'administration des impôts (71%), les tribunaux (67%), le ministère de la justice (64%), et les agents de police chargés de régler la circulation (63%).

Tableau 4.2 : Les institutions les plus corrompues, d'après les ménages

Premières institutions corrompues	Pourcentage d'enquêtés
Partis politiques	80,9
Administration des douanes	79,2
Membres du parlement	74,5
Ministres	71,0
Administration des impôts	70,7
Tribunaux	67,1
Ministère Justice, Législation et Droits de l'homme	63,9
Agents de police chargés de régler la circulation	62,6
Ministère Agriculture, Elevage et Pêche	61,6
Ministère Finances et Economies	61,6

En 2005, environ 7% des personnes enquêtées ont estimé être obligées de payer des montants non officiels pour s'assurer les services publics fondamentaux. Le phénomène est essentiellement urbain (10%) et plus remarquable au Nord (11%) que dans les autres strates. En milieu rural, le plus faible niveau du pourcentage d'enquêtés estimant être obligés d'effectuer des paiements non officiels (6%) par rapport à celui du milieu urbain est attribuable au peu d'accès aux services publics, généralement plus absents dans les zones rurales. Durant l'enquête de 2006, ils étaient 4% à penser qu'il est obligatoire de faire des paiements non officiels afin d'accéder aux services publics fondamentaux.

7% des personnes enquêtées en 2005 et 4% en 2006 ont estimé être obligées de payer des montants non officiels pour s'assurer les services publics fondamentaux

Les résultats montrent que certains secteurs comme les taxes et impôts ont un pourcentage élevé de fréquence de corruption, un sur deux contacts (50%), suivi par les services liés à la police.

Au niveau de ces services, la fréquence des demandes de paiement non officiel¹⁵ la plus élevée est celle au niveau des polices routière et judiciaire (28%); suivi par la gendarmerie (24%), et les services des douanes (20%). Quant aux montants moyens non officiels payés, les services douaniers sont en tête avec une moyenne de 23 461 francs C.F.A (environ 47 dollars US) par transaction. La gendarmerie est en seconde position avec 13 961 francs (28\$US) et viennent ensuite dans l'ordre, les services de santé/hôpital (5 919 francs : 12\$US) et la SBEE (société de distribution d'électricité) avec 4 694 francs C.F.A. (9\$US¹⁶).

Les services douaniers sont en tête en termes de montants non officiels payés par les usagers avec une moyenne de 23 461 francs C.F.A (environ 47 dollars US) par transaction.

Les usagers habitués à verser des paiements non officiels estiment qu'ils dépensent en moyenne par mois 34 739 francs C.F.A (69 \$US). Les montants les plus élevés ont été dépensés par les usagers de niveau d'éducation primaire (44 519 francs : 89\$US) et du Nord (44 442 : 89\$US).

Par rapport aux catégories salariales, on note que les personnes de revenu inférieur au SMIG (moins de 27500 francs) obligés de payer des pots-de-vin, ont payé un montant moyen supérieur à leur salaire mensuel (42 836 francs soit environ 86\$US). Même les personnes sans revenu ont du payer un montant de 33 675 francs soit 67\$US en moyenne.

En ce qui concerne la procédure de corruption, le tiers (33%) des enquêtés pensent que dans la plupart des cas, « le fonctionnaire indique le montant ou demande un paiement », un peu plus du tiers (37%) avancent que « l'utilisateur offre un paiement de plein gré » et 20% déclarent que « l'utilisateur sait d'avance la nécessité de payer et le montant est connu et on n'en discute pas ».

En majorité, les personnes enquêtées pensent qu'on peut compter sur la pratique de la corruption pour s'assurer le service puisque 59% d'entre eux déclarent que le paiement non officiel peut assurer la fourniture du service (ce pourcentage est encore plus élevé dans les ménages enquêtés en 2006 : 69%). Ce pourcentage est important chez les personnes de revenus mensuels élevés (75%) ainsi que chez ceux dont les revenus sont dans la catégorie 27500-50000 francs CFA (68%). Il est aussi élevé chez les usagers du Centre (71%) et du Sud (66%). les usagers de niveau primaire et ceux de niveau secondaire ou plus (respectivement 67 et 66%) et chez les citadins (65%).

Seulement 39% des **chefs d'entreprises** pensent que le montant non officiel à payer est connu d'avance. Par contre, ils sont en grande majorité (84%) d'accord que le paiement non officiel assure le service. A en croire 68% d'entre eux, il est difficile d'envisager un recours à un supérieur hiérarchique pour éviter de payer le paiement non officiel.

Selon les déclarations des chefs d'entreprises, les services au niveau desquels ils ont donné plus fréquemment des montants non officiels sont la police routière (69 contacts sur cent), la police des mœurs et des stupéfiants (63%) et la douane (60%). En considérant seulement les montants moyens calculés avec des effectifs de cas supérieurs à 10, on constate que les montants les plus élevés de pots-de-vin ont été payés au niveau du service de passation des marchés (247941 francs C.F.A : 496\$US) et à la douane (186309 francs C.F.A :373\$US). La fréquence de paiements non officiels au service de passation des marchés est de 46%.

¹⁵ La fréquence de paiement non officiel est le rapport en pourcentage du nombre de contacts avec paiement non officiel et le nombre de contacts en 2004

¹⁶ Ce classement exclut les services pour lesquels le nombre de répondants est inférieur à 10.

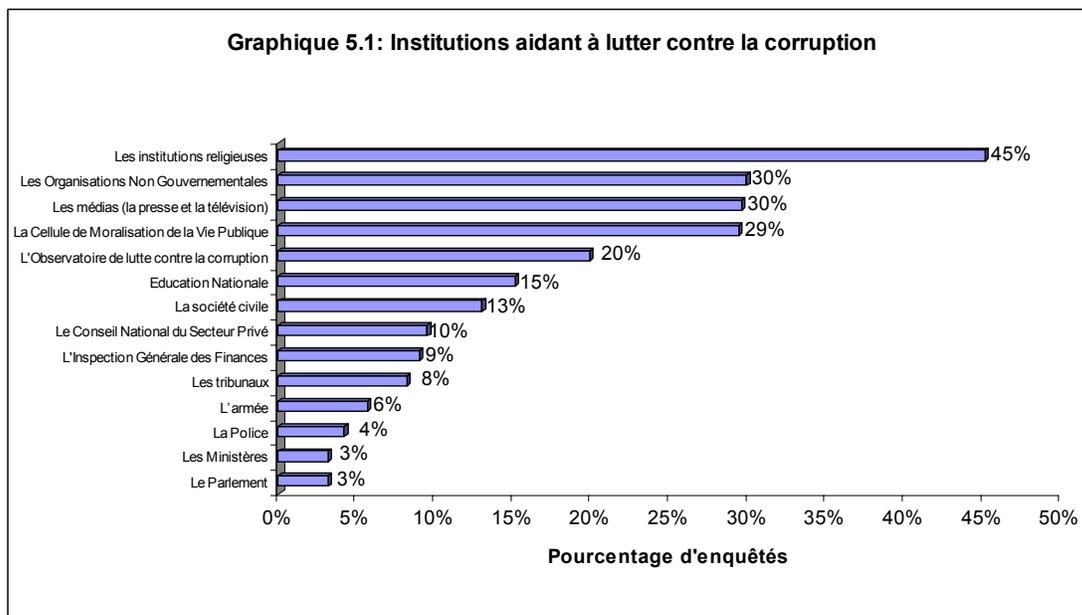
CHAPITRE V : CAUSES, IMPACT ET SYSTÈME DE DÉNONCIATION DE LA CORRUPTION

A travers les opinions des enquêtés, ce chapitre fait une sorte d'évaluation des moyens de lutte contre la corruption déjà disponibles. Il présente ensuite l'impact du phénomène sur l'environnement des affaires et une analyse du niveau de connaissance du système de dénonciation, avant de présenter les suggestions des enquêtés visant à améliorer la gouvernance et la lutte contre la corruption.

5.1 Moyens de lutte contre la corruption

En principe toutes les institutions publiques doivent jouer leur partition dans la lutte contre la corruption. Entre autres l'Etat dispose de tribunaux, de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale de l'Etat. Ces institutions sont appuyées depuis quelques années par le Front des Organisations Nationales contre la Corruption (FONAC), et l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC). Une stratégie de lutte a été rédigée. Elle comprend la mise en place de certains dispositifs dont un texte de loi contre la corruption qui est en discussion au niveau du Parlement.

D'après l'enquête, aucune institution ne réunit la majorité minimale des 50% d'enquêtés sur le fait d'avoir aidé à la lutte contre la corruption. Seules les institutions religieuses arrivent à rassembler 45% des enquêtés. Quelque soit la strate ou le niveau d'instruction, les institutions religieuses rassemblent le plus grand pourcentage d'opinions favorables. Seulement, 29% des enquêtés pensent que la Cellule de moralisation de la vie publique créée au sein de la Présidence contribue à la lutte contre la corruption. Elle est au quatrième rang après les institutions religieuses, les ONGs (30%) et les médias (30%). C'est auprès des enquêtés du Centre (47%) et du secondaire (36%) que la Cellule réunit ses plus grands scores. Son plus faible score est enregistré dans le Sud (15%). Auprès de l'échantillon des ménages de 2006, aucune organisation n'atteint les 50% non plus. Cependant, la Cellule vient en première position (46%) suivie par l'Observatoire de la Lutte contre la Corruption et les media (41%) et les institutions religieuses (40%).



5.2 Système de dénonciation des cas de corruption

A ce jour, il est difficile d'affirmer qu'il existe un système de dénonciation connu de tous. Des procédures existent certes au niveau des institutions de l'Etat mais la majorité des citoyens ignorent leur existence ou ne savent pas comment les utiliser.

Seulement 6% des personnes enquêtées en 2005 connaissent les procédures de dénonciation, 5% des enquêtés ont déclaré avoir connu au moins un cas de corruption d'un fonctionnaire au cours des deux dernières années. Parmi ces derniers seulement 4% ont eu à les dénoncer. A l'enquête de 2006, 9% des personnes interrogées connaissaient les procédures de dénonciation, 8% ont connu au moins un cas de corruption et 12% d'entre eux en ont dénoncé dans les deux dernières années.

Presque la moitié (49%) des personnes connaissant la procédure de dénonciation la trouve simple, moins du tiers (28%) pensent qu'elle protège bien le dénonciateur et 15% des enquêtés la trouvent inefficace. Cela signifierait qu'elle est efficace pour plus de 85% des enquêtés.

C'est le Sud qui a le niveau le plus élevé de connaissance de la procédure avec 14%, suivi du Nord (4%). Le Centre affiche le niveau le plus bas (2%).

Si la mauvaise protection des dénonciateurs de cas de corruption est une faiblesse majeure du système de dénonciation, il existe d'autres obstacles importants. La majorité des enquêtés ont jugé majeures les raisons de non dénonciation listées dans le tableau ci-contre.

Parmi les enquêtés qui travaillent, moins du tiers (29%), ont affirmé qu'il existe actuellement un réel désir de combattre la corruption sur leur lieu de travail. Aussi, les enquêtés ne trouvent pas que le gouvernement a un réel et sincère désir de combattre le fléau. Seulement 19% d'entre eux y croît.

Tableau 5.1 : Raisons majeures de la non dénonciation

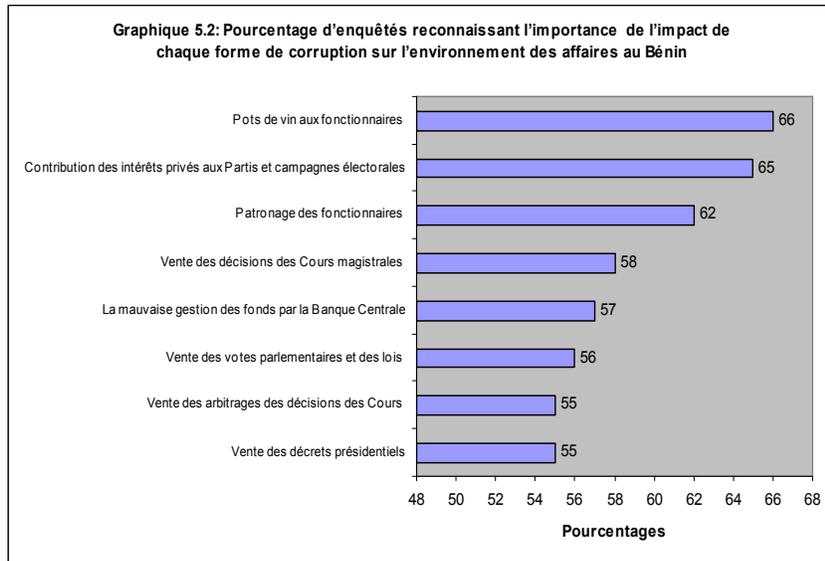
Raisons évoquées	Pourcentage d'enquêtés
Ne pas savoir où s'adresser	72,1
Crainte de représailles possibles	71,1
La procédure est trop complexe et trop longue	69,0
Ne pas vouloir trahir son collègue	67,7
Non application des décisions, même si celles-ci étaient prises	66,3
Aucune enquête ne sera faite à la suite de la dénonciation	64,1
L'affaire ne pouvait pas être prouvée	60,0
Les pots-de-vin peuvent être justifiés dans la situation économique actuelle	53,0
La corruption est une coutume	51,8
Autre	5,5

Les enquêtés disposent d'un autre moyen dont ils peuvent se servir pour combattre tout texte (loi, règle, décret) dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ils ont ainsi identifié les associations/ONG/Groupements (49%) comprenant surtout les syndicats dont l'efficacité s'affirme de plus en plus sur le terrain. Dans le Nord, les enquêtés comptent moins sur ce moyen que sur les personnes d'une certaine influence. Seuls 23% des enquêtés du Nord ont cité les associations/ONG/Groupement contre 45% pour les personnes influentes.

5.3 Impact de la corruption sur l'environnement du monde des affaires et groupes d'influence sur les décisions gouvernementales

En 2005, les enquêtés ont majoritairement reconnu que les différentes formes de corruption ont un important impact sur l'environnement du monde des affaires. Les proportions d'enquêtés reconnaissant l'importance de cet impact varie de 66% pour les pots-de-vin versés aux fonctionnaires pour éviter les taxes et régulations à 55% pour la vente des décrets présidentiels. L'enquête montre aussi que les proportions les plus élevées soulignant l'importance de cet impact sont au niveau des

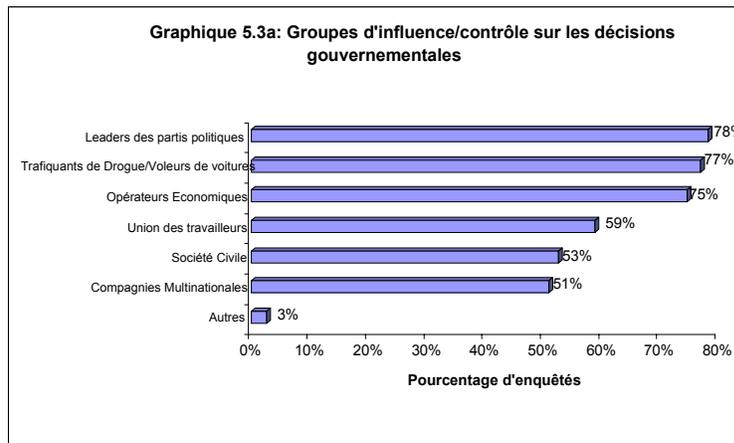
personnes plus instruites (82% à 71%), des citoyens (76% à 63%) et des enquêtés du sud (77% à 67%).¹⁷ En effet, en 2006, parmi l'échantillon urbanisé et généralement localisé dans le Sud des ménages interrogés, les pourcentages sont plus élevés qu'en 2005 et varient de 77% pour l'impact des pots de vin aux fonctionnaires pour éviter les taxes et réglementations à 66% pour les ventes des arbitrages des décisions des Cours.



Lorsqu'il existe une contribution des intérêts privés aux ressources des partis politiques et aux campagnes électorales, on ne peut que s'attendre à une influence ou même à un contrôle de l'appareil d'Etat, qui se décrit comme « une capture de l'Etat » par des groupes socio-économiques puissants. Une telle situation ne favorise pas la prise de décisions en faveur du choix des politiques les plus appropriées pour assurer le développement durable du pays. Elle est une forme de corruption qui mérite d'être éradiquée si l'on veut construire une nation plus juste et égalitaire.

Le contre poids possible pour les influences des intérêts privés réside dans la capacité des associations/ONG/groupements et organisations syndicales à défendre les intérêts des populations et à promouvoir la transparence. Elles peuvent par les moyens à leur disposition influencer les décisions en faveur des groupes qu'elles représentent.

Près des trois quarts (75%) des enquêtés de 2005 reconnaissent l'influence des opérateurs économiques et un peu plus de la moitié (59%) croit à l'influence des syndicats de travailleurs. Les leaders politiques sont reconnus les plus influents par 78% des enquêtés. En effet, ces derniers ont comme le gouvernement,



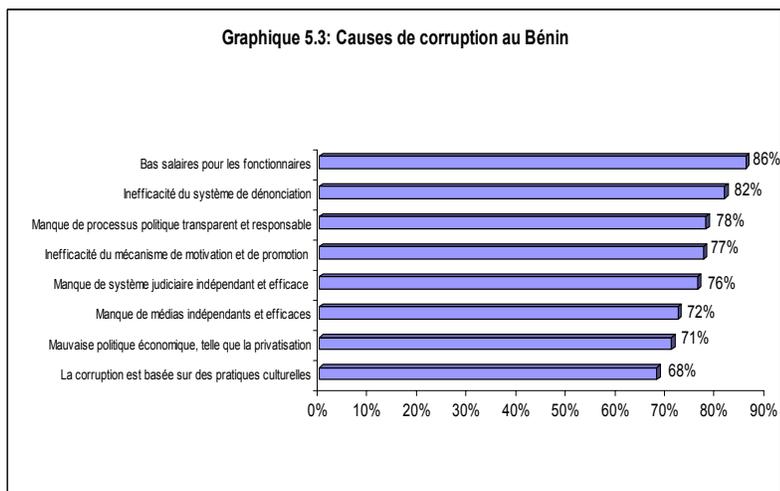
¹⁷ Dans le Nord, seul l'impact des pots-de-vin donnés aux fonctionnaires recueille une majorité de 57% auprès des enquêtés.

l'initiative des lois et ceux qui seraient membres de la majorité parlementaire ont la possibilité de faire voter des lois en faveur/défaveur de la lutte contre la corruption. Leur influence est beaucoup plus reconnue par les enquêtés du Centre (87%), les personnes les plus instruites (niveau secondaire ou plus : 88% ; niveau primaire : 83%) qui comprennent probablement mieux le mécanisme de fonctionnement des institutions que les personnes sans niveau d'instruction. Chez les enquêtés de 2006, 79% reconnaissent également l'influence des leaders politiques.

Au Bénin, le mécanisme d'influence des différents groupes de pression a commencé à fonctionner depuis l'ouverture du pays au système démocratique de gestion politique et à l'intensification des activités des organisations de la Société Civile. Ce qui a permis d'aboutir à la proposition d'un projet de loi sur la corruption.

5.4 Causes de la corruption au Bénin

Selon les réponses des enquêtés des ménages, le niveau bas des salaires est la première cause de corruption au Bénin. Il est cité par environ 86% des enquêtés. Viennent ensuite le manque de système efficace de dénonciation (82%), le manque de transparence et de responsabilité dans le processus politique (78%), le manque de mécanisme efficace de motivation et de promotion pour les fonctionnaires méritants (77%), le manque de système judiciaire indépendant et efficace (76%), le manque de média indépendants et efficaces (72%), la mauvaise politique économique comme la privatisation (71%) et enfin les raisons culturelles et les pots de vin qui font partie des attitudes sociales (68%).



En effet, lorsqu'on examine la répartition des enquêtés selon les tranches de salaires, on se rend compte que dans l'ensemble, la majorité (52%) des salariés gagnaient un revenu mensuel inférieur au Salaire Minimum Garanti (SMIG) qui est fixé à 27 500 francs C.F.A (55\$US) au moment de l'enquête. Ces chiffres confirment bien la précarité dans laquelle vivent les populations au risque de perdre confiance dans le processus politique en cours dans le pays. D'ailleurs, à peine le quart (24%) des enquêtés de 2005 possèdent la carte d'identité qui est la première preuve de citoyenneté. Cependant, on note que lors des inscriptions sur la liste électorale de 2002, seuls 14% des enquêtés ne se sont pas inscrits et 15% n'ont participé à aucune des élections législatives et communales de 2002 et 2003.

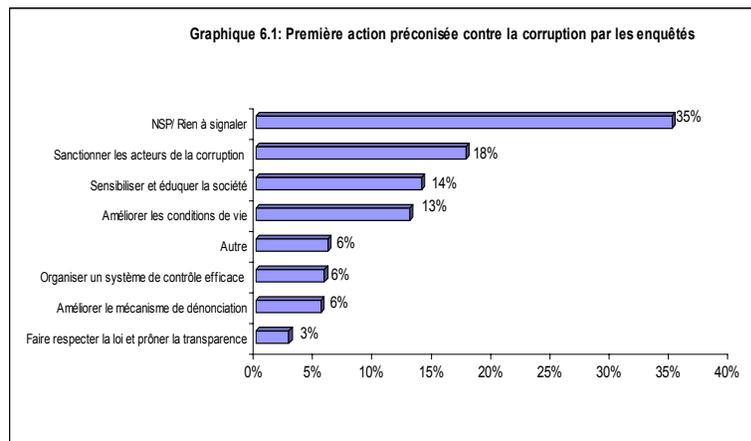
CHAPITRE VI : APPRÉCIATION DU PLAN STRATÉGIQUE PAR RAPPORT AUX CONSTATS

Le développement de ce chapitre part des actions préconisées par les enquêtés pour lutter contre la corruption, et des causes du phénomène qu'ils ont évoquées pour juger de l'opportunité de la stratégie du point de vue des actions politiques qu'elle a retenues.

Dans une même question libre et très ouverte, il a été demandé aux enquêtés de citer la première action et, ensuite la deuxième action qu'ils entreprendraient pour lutter contre la corruption s'ils avaient un poste de responsabilité. De l'exploitation des réponses données, il faut retenir dans l'ensemble :

Un peu moins des deux tiers (65%) des enquêtés se sont prêtés à l'exercice et seulement 39% ont cité une seconde action.

En première ou en deuxième citation, trois actions franchissent la barre de 5%. Il s'agit des sanctions à l'encontre des acteurs de la corruption (18% et 22%), la sensibilisation et l'éducation des couches de la société (14% et 5%) et, l'augmentation ou l'amélioration des conditions de vie (13% et 5%).



La stratégie du programme national de lutte contre la corruption propose un système de dénonciation bien étoffé avec la proposition d'un observatoire du phénomène et d'une loi qui protégera et incitera les témoins/dénonciateurs. En ce qui concerne les sanctions, il préconise d' « encourager la justice à s'auto-saisir de tout dossier de corruption ». Mais selon les responsables des organes de lutte, il existe encore des obstacles juridiques aux actions éventuelles contre certaines catégories d'acteurs potentiels de la corruption et à sa prévention.

La sensibilisation et l'éducation sont prévues dans le programme en termes de renforcement de la société civile. L'action d'éducation anti-corruption viserait « les apprenants de tous ordres d'enseignements et les citoyens ordinaires » à travers la conception de curricula pédagogiques pour différents cibles.

L'amélioration des conditions de vie, comme une solution probable pour réduire la corruption est également présente parmi les solutions préconisées dans le programme, au titre de la responsabilisation des fonctionnaires par la réforme de la fonction publique. Mais cette mesure devrait être généralisée car le phénomène de la corruption comme celui de la précarité socio-économique des populations s'étend à toutes les couches sociales. Aussi, l'amélioration de la qualité et l'accès des services publics est une dimension non négligeable de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

CONCLUSION

Au vu des résultats de l'enquête, il est évident qu'il existe des problèmes de corruption et de gouvernance au Bénin. Si une très forte majorité de la population affirme que la corruption existe et s'inquiète de son évolution récente, il faut cependant noter que les dispositions pour la combattre se mettent en place lentement. La procédure de dénonciation des cas de corruption est très peu connue. Elle est mentionnée dans le plan stratégique de lutte contre la corruption du Bénin mais la majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette enquête déclarent qu'elle est inefficace du fait qu'elle ne protège pas le dénonciateur.

Compte tenu de son faible niveau d'instruction et de l'urgence de ses problèmes de survie, la population du Bénin n'arrive pas toujours à faire directement le lien entre ses problèmes vitaux et la corruption.

C'est pourquoi, dans la hiérarchie de ses préoccupations, la corruption n'arrive qu'au quatrième rang des problèmes jugés « Très sérieux ».

Tous les services essentiels de l'administration ainsi que les services de base sont affectés par la corruption. Du coup, elle complique le bon fonctionnement des organes de l'Etat au point où certaines structures politico administratives qui auraient pu jouer un rôle de régulation dans l'amélioration de la gouvernance sont indexées comme les plus corrompues. Il s'agit par exemple, des partis politiques (dans un système démocratique) et du système judiciaire à qui les populations ne font plus confiance. Même le système éducatif et surtout le secteur de la santé sont touchés par le phénomène de la corruption. Dans le secteur de la santé, le coût non officiel moyen de chaque soin représente 17 à 32% du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti. L'évolution du phénomène ne peut pas permettre d'améliorer l'accès déjà très restreint de la population aux services sociaux essentiels dans le but de la réduction de son état de pauvreté.

Dans le secteur privé, les entrepreneurs se plaignent également de la corruption parce qu'ils en subissent les conséquences notamment dans les demandes d'obtention de licences et permis et de contrat avec les institutions de l'état et à travers la pression fiscale. S'il est vrai que la corruption coûte des milliards de francs à l'économie de notre pays, son éradication pourrait permettre d'alléger les charges fiscales des entreprises pour permettre l'accroissement de la richesse nationale afin d'amorcer l'émergence du pays, ce qui demeure un objectif prioritaire du gouvernement actuel.

Si une proportion importante (42%) des fonctionnaires a cité la corruption comme un problème préoccupant, leur grande majorité pense que la revalorisation des salaires devrait être la première réforme à entreprendre. En effet, le bas niveau des salaires des fonctionnaires est la première cause de corruption citée par les enquêtés des ménages. L'enquête a également révélé que la plupart des fonctionnaires interrogés n'avaient pas eu connaissance de la description de leur poste avant leur prise de fonction. Cela voudrait dire en quelque sorte qu'ils ne savaient pas les objectifs et les tâches de leur mission. Déjà conscient du fait que le secteur doit être un principal pilier de l'émergence économique, l'Etat a démarré la réforme de l'administration publique qui, on l'espère n'oubliera pas de prendre en compte ces aspects.

E effet, cet état de choses compliquerait dangereusement la mise en œuvre des différents programmes, notamment la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté et par conséquent l'avenir du pays si rien n'est fait pour infléchir les comportements favorables au développement de la corruption.

Les opinions exprimées dans cette enquête par les différentes cibles renferment beaucoup d'enseignements et peuvent contribuer à asseoir dans notre pays une société humaine bien organisée, bien gouvernée et débarrassée du phénomène de la corruption.

En attendant la restitution des résultats qui réunira des acteurs du domaine qui pourront faire des suggestions plus positives sur la base des informations recueillies par l'enquête, les recommandations ci-après peuvent être proposées :

- Prendre en compte dans la réforme de l'administration en cours, les aspects de la revalorisation des salaires et la définition claire et large diffusion des objectifs et des tâches pour chaque poste avant le lancement des recrutements de personnels ;
- Prendre en compte les préoccupations des entreprises dans la mise en œuvre des réformes économiques ;
- Restituer à divers niveaux de la Nation (politiciens, opérateurs économiques, syndicats, élèves et étudiants, responsables des principales structures administratives) les résultats des enquêtes en vue de :
 - Rassembler une large gamme de suggestions qui permettront d'améliorer le plan d'actions de lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance au Bénin ;
 - Organiser une large campagne de popularisation de ce plan (notamment en ce qui concerne la prévention, le système de dénonciation et de sanction), pour le faire internaliser par chaque maillon de la Nation ;
 - Organiser des discussions publiques sur le projet de loi sur la corruption en étude au parlement afin de recueillir autant que possible, les suggestions constructives des populations pour permettre son amélioration (notamment en ce qui concerne la protection du dénonciateur) avant son adoption par les députés ;
 - Soutenir l'intensification des actions de lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance à travers un appui aux activités de l'Observatoire de lutte contre la corruption.

ANNEXES

TABLEAUX

**Tableau A1 : Caractéristiques des personnes enquêtées, ENACOG-Bénin
Enquête Individuelle 2005**

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Âge		
18-24 ans	343	16,6
25-54 ans	1 376	66,4
55 ans et plus	352	17,0
Sexe		
Masculin	983	47,5
Féminin	1 088	52,5
Niveau d'instruction		
Jamais scolarisé	1 290	62,3
Primaire	410	19,8
Secondaire et plus	357	17,2
Non déclaré	14	0,7
Religion		
Musulman	570	27,5
Chrétien	838	40,5
Traditionnel sans religion et autre	663	32,0
Statut matrimonial		
Marié(e)	1 592	76,9
Veuf(ve)/Divorcé(e)/Séparé(e)	214	10,3
Célibataire	257	12,4
Non déclaré	8	0,4
Condition de vie du ménage		
Très mauvaise	605	29,2
Mauvaise	543	26,2
Moyenne	451	21,8
Bonne	264	12,7
Très Bonne	208	10,0
Pourcentage de paiement annuel non officiel aux fonctionnaires		
0%	1 193	57,6
1 à 10%	102	4,9
Plus de 10%	202	9,8
Sans revenu	548	26,5
Non déclaré	26	1,3
Ensemble	2 071	100,0

Tableau A2 : Pourcentage d'enquêtés selon le problème le plus sérieux indiqué par strate, milieu de résidence, groupe d'âges et niveau d'instruction, ENACOG-Bénin Enquête Individuelle 2005

Problème le plus sérieux	Ensemble		Strate		Milieu		Groupe d'âges			Condition de vie du ménage			Niveau d'instruction				
	Ensemble	Nord	Centre	Sud	Rural	Urbain	18-24 ans	25-54 ans	55 ans et +	Très mauvaise	Mauvaise	Moyenne	Bonne	Très bonne	Jamais scolarisé	Primaire	Secondaire ou plus
Coût de la vie	19,9	10,3	16,2	35,2	28,3	16,5	25,1	19,2	17,6	14,9	15,3	22,2	27,8	31,3	13,7	32,0	28,7
Chômage	6,4	7,5	7,6	3,8	6,2	6,5	5,3	6,6	6,8	6,9	6,5	6,4	5,7	5,8	6,9	8,1	2,8
Inflation	4,0	4,4	4,2	3,2	5,1	3,5	5,0	4,0	2,8	3,1	4,1	4,7	4,2	4,3	3,4	3,9	6,2
Problèmes de sécurité/Criminalité	2,1	4,1	1,1	1,0	2,7	1,9	2,9	2,0	2,0	0,7	2,6	3,3	2,3	2,4	2,3	1,0	3,1
Abus et trafic de drogue	0,2	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2	0,6	0,1	0,0	0,3	0,0	0,2	0,4	0,0	0,1	0,7	0,0
Instabilité politique	0,2	0,3	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,2	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	1,0	0,1	0,0	0,8
Manque d'autorité	2,9	1,9	3,9	2,7	6,6	1,4	6,4	2,4	1,1	0,7	2,0	2,2	6,1	8,7	1,6	1,2	9,3
Corruption dans le secteur public	0,1	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,2	0,3
Corruption dans le secteur privé	2,3	3,0	2,5	1,1	3,0	2,0	2,3	2,2	2,6	1,2	2,6	3,6	1,9	2,4	1,9	1,5	4,5
Qualité de l'éducation	3,6	4,8	3,8	2,1	2,7	4,0	3,5	3,6	4,0	2,6	4,1	2,9	7,6	1,9	4,0	2,0	4,2
Qualité de la santé publique	1,3	2,2	1,0	0,6	1,9	1,1	0,3	1,5	1,4	0,8	1,1	1,3	1,9	2,4	1,2	1,7	1,1
Coût élevé de l'éducation	4,9	12,0	1,4	0,6	1,9	6,2	2,6	5,7	4,3	7,6	4,8	5,6	0,8	1,4	6,7	3,2	0,8
Coût élevé des soins médicaux	0,3	0,1	0,3	0,6	1,0	0,1	0,0	0,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	1,9	0,2	0,5	0,8
Coût du logement	0,4	0,4	0,1	0,6	0,5	0,3	0,0	0,4	0,6	0,2	0,6	0,2	0,4	1,0	0,5	0,0	0,6
Problèmes de logement	14,8	24,9	12,0	6,2	2,2	19,9	15,8	14,9	13,6	27,1	15,2	10,7	4,2	0,5	20,2	6,6	3,7
Accès à l'eau potable	0,1	0,3	0,1	0,0	0,5	0,0	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,4	0,0	0,1	0,2	0,3
Hygiène	5,1	4,5	7,8	2,7	4,5	5,3	3,8	5,2	6,0	4,8	6,3	4,7	3,8	5,3	5,7	5,4	2,8
Alimentation	1,1	0,1	2,8	0,3	1,2	1,1	0,9	1,0	1,7	0,5	1,5	1,8	1,5	0,0	0,9	1,7	1,1
Injustice sociale	0,2	0,5	0,1	0,0	0,2	0,3	0,3	0,1	0,6	0,2	0,0	0,7	0,4	0,0	0,2	0,2	0,6
Coût du transport	5,1	3,7	8,5	3,0	1,9	6,4	3,8	5,5	4,8	6,1	5,7	6,7	1,5	1,9	5,9	5,9	1,4
Problème d'électricité	0,9	1,4	0,6	0,8	1,2	0,8	0,6	0,9	1,4	0,7	1,3	0,4	1,5	1,0	0,9	0,5	1,4
Problèmes d'assainissement	1,5	3,1	0,3	0,8	1,0	1,6	0,9	1,5	1,7	1,5	1,1	1,6	3,0	0,0	2,0	0,5	0,6
Ne Sait Pas	2067	731	709	627	594	1473	342	1373	352	605	541	450	263	208	1290	409	356
Effectif																	

Tableau A 3: Pourcentage d'enquêtés selon les opinions recueillies sur le système judiciaire

	Nord	Centre	Sud	Ensemble
A confiance au système judiciaire	30,2	31,5	40,6	33,8
Système judiciaire dépendant du gouvernement	61,7	86,8	71,2	73,3
Système judiciaire discriminatoire	83,1	94,8	77,3	85,4
Système judiciaire injuste	79,9	93,1	71,3	81,9
Système judiciaire manipulé par des intérêts économiques	73,7	93,9	78,8	82,3
Système judiciaire manipulé par le gouvernement	55,4	86,6	67,0	69,8

Tableau A4 : Pourcentage de parents qui pensent que chacune des rubriques constitue un obstacle majeur (Plus ou moins important, Important, Extrêmement important), ENACOG-Bénin Enquête Individuelle 2005.

Obstacles	Pourcentage d'enquêtés qui pensent que chacune des rubriques constitue un obstacle
<u>Primaire</u>	
1. Coût d'accès à l'éducation	81,3%
2. Système éducationnel dépassé ou pas à la mode	69,3%
3. Capacité professionnelle des enseignants	82,0%
4. Constructions inadéquates	83,2%
5. Infrastructures et équipements insuffisants	86,0%
<u>Secondaire</u>	
1. Coût d'accès à l'éducation	87,6%
2. Système éducationnel dépassé ou pas à la mode	71,3%
3. Capacité professionnelle des enseignants	81,6%
4. Constructions inadéquates	84,1%
5. Infrastructures et équipements insuffisants	85,1%
<u>Ensemble</u>	
1. Coût d'accès à l'éducation	83,9%
2. Système éducationnel dépassé ou pas à la mode	70,7%
3. Capacité professionnelle des enseignants	81,4%
4. Constructions inadéquates	83,4%
5. Infrastructures et équipements insuffisants	85,7%

Tableau A5 : Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme corrompues (Très corrompu, Assez corrompu et Plus ou moins corrompu), Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le moins honnête, Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le deuxième moins honnête.

	Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme corrompues	Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le moins honnête	Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le deuxième moins honnête
Ministres	71,0%	15,2%	9,1%
Ministère d'Etat chargé du Plan, de la prospective et du développement	60,7%	0,5%	0,3%
Ministère d'Etat, chargé de la Défense	59,9%	0,1%	0,1%
Ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme	63,9%	1,3%	1,2%
Ministère Finances et de l'Economie	61,6%	1,1%	0,9%
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	55,9%	-	0,1%
Ministère des Enseignements primaire et secondaire	57,1%	0,2%	0,3%
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	54,8%	0,1%	0,2%
Ministère de la Santé Publique	59,2%	0,6%	0,5%
Ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique	56,3%	1,1%	0,8%
Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'emploi	57,4%	0,4%	0,5%
Ministère Travaux publics et des transports	60,1%	0,6%	0,5%
Ministère de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme	53,9%	0,1%	0,2%
Ministère Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur	49,9%	-	-
Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité	49,9%	0,1%	0,1%
Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine	53,7%	0,2%	-
Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation	59,9%	1,1%	0,6%
Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles	52,6%	0,2%	0,1%
Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	52,2%	0,2%	0,2%
Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche	61,6%	4,9%	3,4%
Ministère de la Jeunesse, des sports et loisirs	52,3%	-	0,1%
Ministère de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative	60,2%	0,6%	1,0%

Tableau A5 (suite) : Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme corrompues (Très corrompu, Assez corrompu et Plus ou moins corrompu), Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le moins honnête, Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le deuxième moins honnête.

	Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme corrompues	Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le moins honnête	Pourcentage d'enquêtés ayant cité chacune des organisations publiques comme le deuxième moins honnête
Partis politiques	80,9%	10,2%	13,4%
Membres du Parlement	74,5%	6,7%	7,4%
Administration des Impôts	70,7%	3,3%	3,8%
Administration des douanes	79,2%	22,4%	18,7%
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)	35,1%	0,2%	0,1%
Conseil Economique et Social (CES)	34,1%	0,1%	0,2%
Direction Immigration Emigration	36,1%	0,1%	0,3%
Direction des Transports Terrestres (DTT)	46,7%	0,3%	0,4%
Collectivités Locales	52,3%	1,4%	2,4%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (ex OBSS)	38,4%	0,1%	-
Office des Postes et Télécommunications (OPT)	44,3%	0,1%	0,2%
Police (excluant les agents de la circulation)	55,2%	1,7%	2,9%
Agents de police chargés de régler la circulation	62,6%	3,7%	4,8%
Cellule de Moralisation de la Vie Publique	35,6%	0,1%	0,3%
Tribunaux	67,1%	9,1%	10,6%
Cabinet du procureur (Parquets)	57,7%	0,3%	0,8%
Services déconcentrés et services décentralisés	44,8%	0,2%	0,4%
SBEE	50,9%	1,9%	2,0%
Les Forces Armées	48,2%	1,3%	1,9%
Les Médias	33,7%	0,1%	0,4%
Les ONG	28,3%	-	0,1%
Cour Suprême	42,9%	0,1%	0,2%
Cour Constitutionnelle	43,5%	0,3%	0,4%
Haute Cour de Justice	42,3%	0,3%	0,3%
Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)	38,7%	0,1%	0,1%
Les Mosquées, Eglises et autres lieux de culte	29,2%	0,3%	0,8%
Trésor	46,7%	0,4%	0,7%
Secrétariat Général du Gouvernement	44,1	0,4%	0,4%
Banque Centrale (BCEAO)	35,6%	0,1%	0,7%
Direction Générale du Travail	41,2%	1,1%	0,6%
NSP	-	5,0	5,3

Tableau A6 : Pourcentage d'enquêtés reconnaissant l'importance de l'impact (significatif, très significatif) de chaque forme de corruption sur l'environnement des affaires au Bénin selon la forme de corruption, la strate, le milieu, le niveau d'instruction.

Formes de corruption	Strate			Milieu		Niveau d'instruction			Ensemble
	Nord	Centre		Urbain	Rural	Jamais scolarisé	Primaire	Secondaire et plus	
		Sud							
1. La mauvaise gestion des fonds par la Banque Centrale	44,0%	59,2%	70,2%	64,9%	54,1%	51,7%	63,0%	71,4%	57,2%
2. Vente des votes parlementaires, des lois au profit des intérêts privés	45,6%	54,1%	70,1%	65,6%	52,1%	48,8%	63,7%	73,7%	56,0%
3. Vente des décrets présidentiels au profit des intérêts privés	43,1%	55,1%	69,2%	63,4%	51,8%	47,4%	64,3%	74,2%	55,2%
4. Vente des décisions des Cours magistrales dans les cas de criminalité	44,9%	61,5%	68,1%	66,8%	54,0%	50,5%	66,4%	74,5%	57,7%
5. Vente des arbitrages des décisions des Cours à ceux qui sont en conflit (différends)	42,5%	58,3%	67,0%	63,0%	52,4%	48,5%	65,4%	70,4%	55,4%
6. Pots de vin aux fonctionnaires pour éviter les taxes et régulations	57,2%	68,2%	72,8%	75,6%	61,8%	58,9%	73,7%	82,4%	65,8%
7. Patronage des fonctionnaires louant leurs amis et proches dans les positions officielles	48,6%	69,1%	70,4%	72,0%	58,4%	56,1%	70,7%	76,4%	62,3%
8. Contribution par les intérêts privés aux Partis politiques et aux campagnes électorales	47,3%	72,7%	77,3%	73,0%	62,1%	58,2%	73,8%	82,4%	65,2%

Tableau A7 : Pourcentage d'enquêtés suivant les causes essentielles (Plus ou moins importante, Importante, Très importante), Pourcentage d'enquêtés disposant d'une carte d'identité, Pourcentage d'enquêtés inscrits sur la liste électorale de 2002, Pourcentage d'enquêtés ayant participé aux élections de 2002 ou 2003 selon la strate, le milieu et le niveau d'instruction.

	Strate			Milieu		Niveau d'instruction			Ensemble
	Nord	Centre	Sud	Urbain	Rural	Jamais scolarisé	Primaire	Secondaire et plus	
Causes de corruption									
1. Les raisons culturelles et les pots de vin font partie des coutumes depuis très longtemps	57,9%	77,8%	68,4%	68,8%	67,6%	64,0%	76,2%	72,7%	68,0%
2. Manque de mécanisme efficace de motivation et de promotion pour les fonctionnaires méritants	64,6%	84,5%	84,1%	87,2%	73,4%	70,6%	86,0%	93,2%	77,4%
3. Mauvaise politique économique, telle que la privatisation	53,3%	79,2%	82,1%	79,0%	67,8%	65,3%	78,9%	83,2%	71,0%
4. Bas salaires pour les fonctionnaires	74,3%	95,5%	88,3%	93,3%	82,9%	82,3%	90,1%	94,0%	85,9%
5. Manque de processus politique transparent et responsable	61,2%	89,7%	83,7%	84,8%	75,1%	72,4%	87,0%	88,1%	77,9%
6. Manque de système judiciaire indépendant et efficace	61,1%	86,0%	82,6%	82,2%	73,8%	71,5%	83,0%	86,6%	76,2%
7. Manque de médias indépendants et efficaces	54,2%	85,4%	78,1%	76,8%	70,4%	67,3%	78,6%	83,5%	72,2%
8. Manque de système efficace de dénonciation de la corruption	65,5%	94,5%	85,8%	89,1%	78,7%	76,4%	91,2%	90,6%	81,7%
Possession d'une carte d'identité	22,7%	13,9%	38,5%	50,6%	14,0%	10,8%	29,7%	67,9%	24,5%
Inscription sur la liste électorale de 2002	82,7%	89,0%	85,6%	78,8%	88,5%	87,0%	87,2%	79,1%	85,8%
Participation aux élections de 2002 ou de 2003	81,2%	87,9%	85,0%	77,2%	87,7%	85,8%	86,3%	78,2%	84,6%

Tableau F1: Caractéristiques de profil des fonctionnaires enquêtés, ENACOG-Bénin Enquête auprès des fonctionnaires 2006

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Salaire mensuel de base		
Moins de 27500	10	1,0
27500-50000	134	13,1
50000-150000	540	52,7
150000 ou plus	340	33,2
Sexe		
Masculin	744	72,7
Féminin	280	27,3
Niveau d'instruction		
Primaire	27	2,6
Secondaire	428	41,8
Universitaire	372	36,3
Post universitaire	191	18,7
Non Déclaré	6	0,6
Formation hors du Bénin		
Oui	262	25,6
Non	756	73,8
Non Déclaré	6	0,6
Type de nomination		
Patronage ou nomination politique	95	9,3
Nomination générale par examen	332	32,4
Elu	38	3,7
Nomination spéciale due à l'expertise	346	33,8
Service contractuel	80	7,8
Autres (à préciser)	92	9,0
Non Déclaré	41	4,0
Ancienneté dans le service actuel		
Moins de 5 ans	605	59,1
5-9 ans	244	23,8
10-30 ans	173	16,9
Non déclaré	2	0,2
Durée de temps passée au chômage		
Moins de 5 ans	957	93,5
Plus de 5 ans	44	4,3
Non déclaré	23	2,2
Ensemble	1 024	100,0

**Tableau F1 (suite): Caractéristiques de profil des fonctionnaires enquêtés,
ENACOG-Bénin Enquête auprès des fonctionnaires 2006**

Caractéristiques	Effectif	Pourcentage
Type de fonctionnaire		
Enseignement primaire	266	26,0
Enseignement secondaire	105	10,3
Santé public	56	5,5
Magistrat	53	5,2
Agriculture&pêche	48	4,7
Nommés par decret	59	5,8
Impôt	50	4,9
Douanes	50	4,9
Autres MDEF finances	43	4,2
Autorités politiques	27	2,6
Autres fonctionnaires	267	26,1
Année de fin d'étude		
Avant 1990	503	49,1
1990 et plus tard	510	49,8
Non déclaré	11	1,1
Formation hors du Bénin		
Oui	262	25,6
Non	756	73,8
Non déclaré	6	0,6
Elocution en anglais		
Oui	538	52,5
Non	486	47,5
Ancienneté de travail dans le service actuel		
Moins de 5 ans	605	59,1
5-9 ans	244	23,8
10-30 ans	173	16,9
Non déclaré	2	0,2
Ancienneté de travail dans la fonction publique		
Moins de 10 ans	348	34,0
10-24 ans	410	40,0
25-30 ans	245	23,9
Plus de 30 ans	15	1,5
Non déclaré	6	0,6
Durée hebdomadaire du travail		
0-40 heures	651	63,6
41-79 heures	339	33,1
80-96 heures	26	2,5
Non déclaré	8	0,8
Ensemble	1 024	100,0

Tableau F2 : Appréciation de l'organisation et de la performance des services publics par les fonctionnaires , ENACOG-Bénin 2006 (en pourcentages)

Rubrique	Pas du tout d'accord	En partie d'accord	Plus ou moins d'accord	D'accord	Entièrement d'accord	Non déclaré	Total	Effectif
Les Magistrats								
Vision claire de ses tâches et fonctions	7,5	13,2	9,4	66,0	3,8	-	100,0	53
Combattre la pauvreté est une des fonctions	5,7	20,8	11,3	54,7	7,5	-	100,0	53
Les citoyens sont les clients/usagers	1,9	7,5	9,4	69,8	11,3	-	100,0	53
La compétence correspond au rang de chacun	7,5	9,4	32,1	45,3	3,8	1,9	100,0	53
Les enseignants du primaire								
Vision claire de ses tâches et fonctions	3,4	5,6	9,4	53,8	27,1	0,8	100,0	266
Combattre la pauvreté est une des fonctions	8,6	12,0	20,3	41,4	16,9	0,8	100,0	266
Les citoyens sont les clients/usagers	3,4	7,1	11,3	55,3	20,7	2,3	100,0	266
La compétence correspond au rang de chacun	6,4	12,8	23,3	41,7	14,3	1,5	100,0	266
Les enseignants du secondaire								
Vision claire de ses tâches et fonctions	9,5	4,8	8,6	59,0	18,1	-	100,0	105
Combattre la pauvreté est une des fonctions	13,3	8,6	17,1	45,7	14,3	1,0	100,0	105
Les citoyens sont les clients/usagers	1,9	14,3	9,5	54,3	20,0	-	100,0	105
La compétence correspond au rang de chacun	9,5	8,6	31,4	41,9	7,6	1,0	100,0	105
Les fonctionnaires du secteur de la santé								
Vision claire de ses tâches et fonctions	-	16,1	16,1	58,9	8,9	-	100,0	56
Combattre la pauvreté est une des fonctions	12,5	21,4	16,1	48,2	1,8	-	100,0	56
Les citoyens sont les clients/usagers	5,4	12,5	5,4	71,4	5,4	-	100,0	56
La compétence correspond au rang de chacun	10,7	14,3	25,0	50,0	-	-	100,0	56
Les autres fonctionnaires								
Vision claire de ses tâches et fonctions	5,7	11,0	15,6	41,0	26,5	0,2	100,0	544
Combattre la pauvreté est une des fonctions	14,7	10,8	22,8	35,1	15,4	1,1	100,0	544
Les citoyens sont les clients/usagers	7,4	7,0	12,5	51,5	21,1	0,6	100,0	544
La compétence correspond au rang de chacun	12,7	13,6	34,0	30,3	8,6	0,7	100,0	544
Ensemble des fonctionnaires								
Vision claire de ses tâches et fonctions	5,3	9,4	13,0	48,4	23,6	0,3	100,0	1024
Combattre la pauvreté est une des fonctions	12,4	12,0	20,6	39,6	14,6	0,9	100,0	1024
Les citoyens sont les clients/usagers	5,4	8,1	11,3	54,8	19,5	0,9	100,0	1024
La compétence correspond au rang de chacun	10,4	12,7	30,4	36,3	9,3	1,0	100,0	1024

Tableau F3 : Appréciation de l'existence des pratiques de corruption dans les services publics par les fonctionnaires, ENACOG-Bénin 2006 (en pourcentages)

Rubrique	Inexistantes	Négligeables	Plus ou moins répandues	Répandues	Totalement répandues	Ne sait pas	Total	Effectif
Les Magistrats								
Pots-de-vin pour obtenir des services publics	39,6	34,0	11,3	5,7	3,8	5,7	100,0	53
Pots-de-vin pour contourner les règles	56,6	17,0	13,2	5,7	1,9	5,7	100,0	53
Pots-de-vin pour corrompre les décisions légales	52,8	13,2	17,0	7,5	1,9	7,5	100,0	53
Pots-de-vin dans le processus d'un contrat	43,4	18,9	15,1	9,4	1,9	11,3	100,0	53
Les enseignants du primaire								
Pots-de-vin pour obtenir des services publics	41,4	25,6	16,2	6,0	4,9	6,0	100,0	266
Pots-de-vin pour contourner les règles	51,9	13,2	12,4	7,1	4,1	11,3	100,0	266
Pots-de-vin pour corrompre les décisions légales	51,9	15,4	12,4	5,6	3,0	11,7	100,0	266
Pots-de-vin dans le processus d'un contrat	45,1	13,5	12,8	10,2	6,4	12,0	100,0	266
Les enseignants du secondaire								
Pots-de-vin pour obtenir des services publics	41,0	23,8	20,0	9,5	1,9	3,8	100,0	105
Pots-de-vin pour contourner les règles	39,0	22,9	16,2	9,5	-	12,4	100,0	105
Pots-de-vin pour corrompre les décisions légales	39,0	21,9	15,2	11,4	-	12,4	100,0	105
Pots-de-vin dans le processus d'un contrat	32,4	14,3	25,7	12,4	2,9	12,4	100,0	105
Les fonctionnaires du secteur de la santé								
Pots-de-vin pour obtenir des services publics	41,1	25,0	10,7	10,7	3,6	8,9	100,0	56
Pots-de-vin pour contourner les règles	44,6	25,0	7,1	10,7	3,6	8,9	100,0	56
Pots-de-vin pour corrompre les décisions légales	48,2	16,1	10,7	12,5	3,6	8,9	100,0	56
Pots-de-vin dans le processus d'un contrat	35,7	25,0	12,5	8,9	7,1	10,7	100,0	56
Les autres fonctionnaires								
Pots-de-vin pour obtenir des services publics	35,7	25,7	18,9	8,5	2,2	9,0	100,0	544
Pots-de-vin pour contourner les règles	47,4	18,9	17,1	9,2	1,1	6,3	100,0	544
Pots-de-vin pour corrompre les décisions légales	48,0	19,7	14,3	10,1	1,3	6,6	100,0	544
Pots-de-vin dans le processus d'un contrat	39,9	18,0	16,7	9,9	3,3	12,1	100,0	544
Ensemble des fonctionnaires								
Pots-de-vin pour obtenir des services publics	38,2	25,9	17,5	7,9	3,0	7,5	100,0	1024
Pots-de-vin pour contourner les règles	48,0	18,1	15,0	8,6	2,0	8,3	100,0	1024
Pots-de-vin pour corrompre les décisions légales	48,3	18,3	13,9	9,1	1,8	8,7	100,0	1024
Pots-de-vin dans le processus d'un contrat	40,4	16,9	16,3	10,2	4,2	12,0	100,0	1024

Tableau E1 : Appréciation des problèmes par les entrepreneurs, ENACOG-Bénin Enquête Entreprise 2006

Problème	Très sérieux	Sérieux	Peu sérieux	Pas sérieux	Pas un problème du tout	Non déclaré	Total	Effectif
Recherche de financement	55,1	28,4	8,7	4,2	2,8	0,8	100,0	356
Manque d'infrastructure	21,9	31,7	24,7	12,4	8,1	1,1	100,0	356
Faible disponibilité et prix des inputs	21,3	31,7	26,4	9,3	8,7	2,5	100,0	356
Faible disponibilité et prix de la main d'œuvre qualifiée	9,8	27,0	34,3	16,3	11,8	0,8	100,0	356
Coût élevé de la main d'œuvre non qualifiée	10,1	20,5	33,4	19,9	15,2	0,8	100,0	356
Demande insuffisante ou instable	43,0	31,2	14,9	5,9	4,2	0,8	100,0	356
Faible disponibilité de la technologie	20,2	25,8	34,6	10,7	7,0	1,7	100,0	356
Manque de capacité en marketing et commercialisation	15,7	31,5	32,3	11,2	8,1	1,1	100,0	356
Impôts et réglementation	63,5	22,8	6,5	3,4	3,1	0,8	100,0	356
Incertitude ou instabilité politique	16,6	17,1	25,6	18,0	21,9	0,8	100,0	356
Inflation	22,2	33,7	25,6	7,9	9,6	1,1	100,0	356
Taux de change fluctuant	11,8	31,2	28,9	14,6	11,5	2,0	100,0	356
Fonctionnement judiciaire peu transparent	14,6	23,6	29,2	23,6	8,4	0,6	100,0	356
Corruption dans le secteur public	37,9	32,3	16,6	9,0	3,4	0,8	100,0	356
Corruption dans le secteur privé	24,4	32,9	26,4	11,5	4,2	0,6	100,0	356
Crimes/vols/troubles	28,9	37,6	21,9	7,6	3,4	0,6	100,0	356
Manque de sécurité	33,7	35,4	21,1	6,2	2,8	0,8	100,0	356

Tableau E2 : Appréciation de la fréquence des conditions de manifestation de la corruption et de son fonctionnement par les entreprises, ENACOG-Bénin Enquête Entreprise 2006

Rubrique	Jamais	Rarement	Souvent	Très souvent	Toujours	Non déclaré	Total	Effectif
Procédure de service public	6,5	13,8	39,6	29,5	10,7	-	100,0	356
Demande de licence et permis	8,1	20,2	43,8	18,3	9,6	-	100,0	356
Mise à jour de la situation fiscale	9,6	26,7	34,6	21,6	7,6	-	100,0	356
Obtention du contrat avec les institutions de l'Etat	8,4	11,0	27,5	35,7	17,4	-	100,0	356
Poursuite légale dans une branche judiciaire	14,9	25,0	32,6	16,6	8,4	-	100,0	356
On connaît d'avance le montant à payer	21,6	38,5	25,8	11,8	1,1	1,1	100,0	356
Le paiement non officiel assure le service	5,1	10,7	55,9	21,1	6,5	0,8	100,0	356
Il existe une possibilité de recours pour éviter le paiement non officiel	25,3	42,4	23,9	7,0	0,8	0,6	100,0	356
Il existe une possibilité de recours pour éviter le paiement non officiel								356

**Commandée par le
GOUVERNEMENT du BENIN**

**Réalisée par le Cabinet d'Etudes, de
Recherches et de Traitements
Informatiques (CERTI)**

**Avec l'appui de la BANQUE
MONDIALE et la BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT**

